

Exposition

*Gilles Malet*

Par le Comité Culturel :  
Paulette Cavailé, Emile Duplan, François Rouffet  
et Pierre Vannucci

**Partie 2**

**Gilles Malet**

**(1349-1411)**

- 1 - La vie de Gilles Malet
- 2 - Gilles Malet à Soisy





# La vie de Gilles Malet

Gilles Malet  
(1349-1411)



*Gilles Malet*

Seigneur de Villepesle

Vicomte de Corbeil

Seigneur de Chatou

Seigneur de Soisy

Seigneur de Pont Sainte Maxence

## Les épouses de Gilles Malet

En 1344, Gilles Malet épouse **Pernelle Gaurien**, fille de Jean le Vicomte et de Pernelle Briart, elle lui apporte le titre de Seigneur de Villepesle (actuellement ferme de la commune de Lieusaint).

Par achats successifs, il devient "**Seigneur de Chatou**", "**Seigneur de Soisy**" (1376), "**Seigneur de Pont Sainte Maxence**" (1376).

En décembre 1376, il épouse **Nicole de Chambly**. Elle lui apporte les droits sur les **halles de Rouen** ainsi que la seigneurie de **Rutel les Meaux**. Les deux époux complèteront leurs domaines, notamment à Soisy et dans sa région par d'autres achats, mais aussi en recevant hommages pour différents fiefs.

## La carrière de Gilles Malet

- ▶ Gilles Malet est d'abord au service de Charles de France (futur Charles V), il le suit en Normandie.
- ▶ Comme valet de Chambre de Charles V il organise la bibliothèque du roi.
- ▶ Il devient maître d'hôtel de Charles VI, 1er fils de Charles V.
- ▶ Il est aussi maître d'hôtel du 2<sup>e</sup> fils de Charles V, (Louis duc d'Orléans), puis de sa veuve.

## Principales acquisitions

Charles V offre des biens à **Amiens** (1377) et nomme Gilles Malet capitaine du château de **Beaumont sur Oise** (1379). Gilles Malet achète des biens à **Corbeil** (1384), **Tigery**, **Saintry**.

Récompensé pour son zèle, Charles VI lui offre le château d'Asnières (avril 1384) et la forêt de Carnelle, agrandissant ainsi le domaine de Beaumont sur Oise.

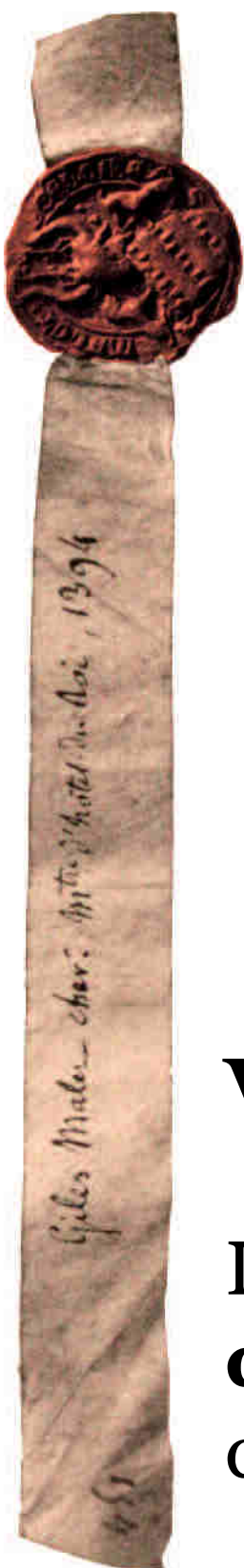
Dans la région de **Villepesque** Gilles Malet fait de nombreuses acquisitions, ainsi qu'à **Soisy** et **Etiolles**, **Fontenay les Louvres**, et **Lardy** (près de la Ferté Alais).

### Source générale :

Estournet - Gilles Malet seigneur de Villepesque vicomte de Corbeil garde de la librairie de Charles V - Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil et du Hurepoix 61<sup>e</sup> année Paris 1956.







## Les fiefs: Villepesque, Chatou, Soisy, Pont Sainte Maxence

### Villepesque

Lorsqu'il épousa Pernelle le Vicomte, Gilles Malet devint **seigneur de Villepesque**. Elle avait acquis le domaine de Villepesque lors de la succession de son grand père Ferry V Briart.



La ferme de Villepesque (commune de Lieusaint)



### Les fiefs acquis par Gilles Malet et son épouse Pernelle

Alors que le roi Charles V a fait reconstruire le château de Saint Germain (1364-1367) incendié par les troupes anglaises du Prince Noir (1346), Gilles Malet achète le domaine voisin de Chatou (1374), il sera ainsi plus proche du roi. Gilles Malet devient alors "**Seigneur de Chatou**".

Gilles Malet et son épouse Pernelle achètent à Soisy le 4 mars 1375. Gilles Malet porte dorénavant le titre de "**Seigneur de Soisy**".

(Arch. Nat. S 339 )

Le 8 mai 1376 les époux achètent le domaine de Pont Sainte Maxence dans le voisinage de Senlis. Ils en firent hommage à Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly le 15 septembre. Gilles Malet devient "**Seigneur de Pont Sainte Maxence**".

(BnF Cabinet d'Hozier 223 dossier 5793 p2)

### Pernelle le Vicomte et Gilles Malet ont 4 enfants :

1 - **Jean Malet**, conservera les fiefs de Villepesque et de Soisy.

2 - **Philippe** écuyer et panetier du roi, vend Pont Sainte Maxence le 12 juillet 1415.

(BnF cabinet d'Hozier 223 dossier 5793)

3 - **Louis**, mourut jeune dans l'accident survenu dans l'usage d'un coutelas. Christine de Pisan note que Gilles Malet ne fit pas voir sa peine, alors qu'il était en présence du roi.

4 - **Marguerite**, qui mourut jeune.





## Le Valet de Chambre de Charles V

**Gilles Malet** est d'abord employé au service du Dauphin Charles de France, fils du roi Jean le Bon. Lorsqu'il succéda à son père, Charles devenu roi (Charles V) prit Gilles Malet et Jean de Vaude-  
tar comme valets de chambre. Ils accomplissent différentes tâches auprès du roi Charles V. Celui-ci accorda diverses faveurs à ses "varlets".

### Le dauphin Charles

Il combat les Anglais avec son père Jean le Bon qui est fait prisonnier après la bataille de Poitiers (1356). Régent pendant la captivité de son père, il se heurte aux intrigues de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui avait des prétentions sur certaines provinces de France dans l'espoir d'arriver au trône, et qui, aidé d'Etienne Marcel allié de l'Angleterre, souleva Paris contre le dauphin.

### Le roi Charles V le Sage, (règne de 1364 à 1380)

Redoutant les exercices violents, il gère les affaires depuis Paris. Ses généraux, Olivier de Clisson et Bertrand Du Guesclin rejettent les anglais hors de France.

Il fait de l'Hôtel St Pol sa résidence parisienne, reconstruit le château de Saint Germain, rénove le Louvre et Vincennes, fortifie Paris, commence la construction de la Bastille.



*Gilles Malet sire barlet de chambre*

Gilles Malet notre varlet de chambre

### Gilles Malet, valet de Chambre de Charles V.

**En mai 1371** Charles V ordonne de faire payer des pièces de soie pour les vêtements de ses valet de chambre à l'occasion de la Pentecôte.

(L.Delisle – Mandements de Charles V n°119)

**En 1378** au château de Beauté sur Marne, Gilles Malet remet une couronne à l'empereur Charles IV oncle de Charles V. Le roi fait payer 300 francs d'or à Gilles Malet pour les bijoux que celui-ci a fourni à cette occasion. (BnF PO 1814 dossier 41918)

**En 1378** Jacquet du Rue, écuyer du roi de Navarre, et Pierre du Tertre sont accusés d'avoir tenté d'empoisonner le roi. Gilles Malet et Jean de Vaudetar assistent au procès de Jacquet du Rue. (BnF manuscrit français 2813 Fol 481v°)



**En 1380** Charles V nomme ses valets comme ses exécuteurs testamentaires, ayant déposé 11000 francs or à Vincennes et 8000 francs apportés du Dauphiné. (BnF Collection Fontanière n 1956 p256)

*... Nous consideranz les bons et loyaulx services que nos bien amez vallez de chambre Jehan de Vaudetar et Gilles Malet, sire de villepesle nous ont fait au temps passé et font encore chascun jour avons de grace espécial...*

..... Nous consideranz les bons et loyaulx services que nos bien amez vallez de chambre Jehan de Vaudetar et Gilles Malet, sire de villepesle nous ont fait au temps passé et font encore chascun jour avons de grace espécial..... ( Arch.. Nat. JJ 111 n 325)







## Les récompenses

### Charles V accorde des récompenses à “son amé varlet de chambre” Gilles Malet

#### Quelques faveurs :

- ▶ **En 1370**, Charles V concède une prairie à Gilles Malet.
- ▶ **En 1371**, Charles V paye à Gilles Malet “deux pièces de baudequins de plusieurs soyes en champ azuré” pour le vêtir, ainsi que Jean de Vaudetar. (L Delisle Mandements de Charles V n°779)
- ▶ **En 1372**, Charles V accorde à Gilles Malet le droit de faire tenir une foire à Villepesque (Livre rouge du Châtelet p59)
- ▶ **En 1375**, Charles V accorde à Gilles Malet 10 livres de rentes sur les moulins de Martinet. (Arch. Nat. JJ 106 n° 312)
- ▶ **En 1377**, Charles V récompense Gilles Malet et Jean de Vaudetar : il leur accorde à chacun la moitié des biens confisqués de Jean le Monnier, bourgeois d’Amiens, allié des Anglais. (Arch. Nat JJ 111 n°325)
- ▶ **En 1378**, Charles V récompense ses “aimés valets de chambre pour les bons et agréables services qu’ils font continuellement” et leur offre 200 francs d’or pour se vêtir à Pâques. (Archives du musée de Condé B 118)
- ▶ **En 1379**, Charles V nomme Gilles Malet capitaine du château de Beaumont sur Oise avec 500 livres tournois de gage par an.



#### Anoblissement

Gilles Malet, d’origine roturière, est anobli en mars 1367 par le roi Charles V. Dorénavant Gilles Malet se qualifie **écuyer du roi**. Son sceau utilise les armoiries des Briard de Villepesque.

#### Les biens de Jean de Bonneuil

Jean de Bonneuil avait pris le fort de Villiers en Bassigny contre la volonté de Charles V. Celui-ci fait saisir ses biens situés à Drancy, et offre le quart à Gilles Malet (juillet 1364).

(Arch. Nat. JJ 96 n°185 p63)

#### Don de chevaux

Le 12 avril 1365 Charles V demande à Martelet du Mesnil “de bailler à Gilles Malet notre valet de chambre, deux roncins bons et convenables pour sa monture, du prix de cent francs d’or, lesquels nous lui avons donné et donnons cette fois de grâce spéciale”.

(L Delisle -Monuments de Charles V n° 297)



#### Le FRANC de Jean II (1360) dit Franc à cheval

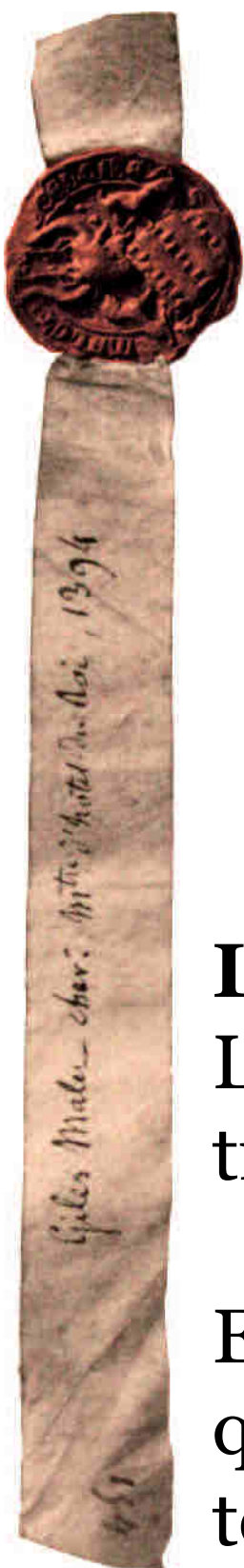
3,877 grammes d’or. L’avers représente le roi en armure sur son cheval chargeant l’ennemi.

#### LE FRANC de Charles V (1365) dit Franc à pied

3,82 grammes d’or. L’avers représente le roi debout couronné sous un dais tenant à la main l’épée de justice. Le revers représente une croix fleuronnée cantonnée de couronnes et de fleurs de lys dans une rosace à 4 lobes et 4 pointes.







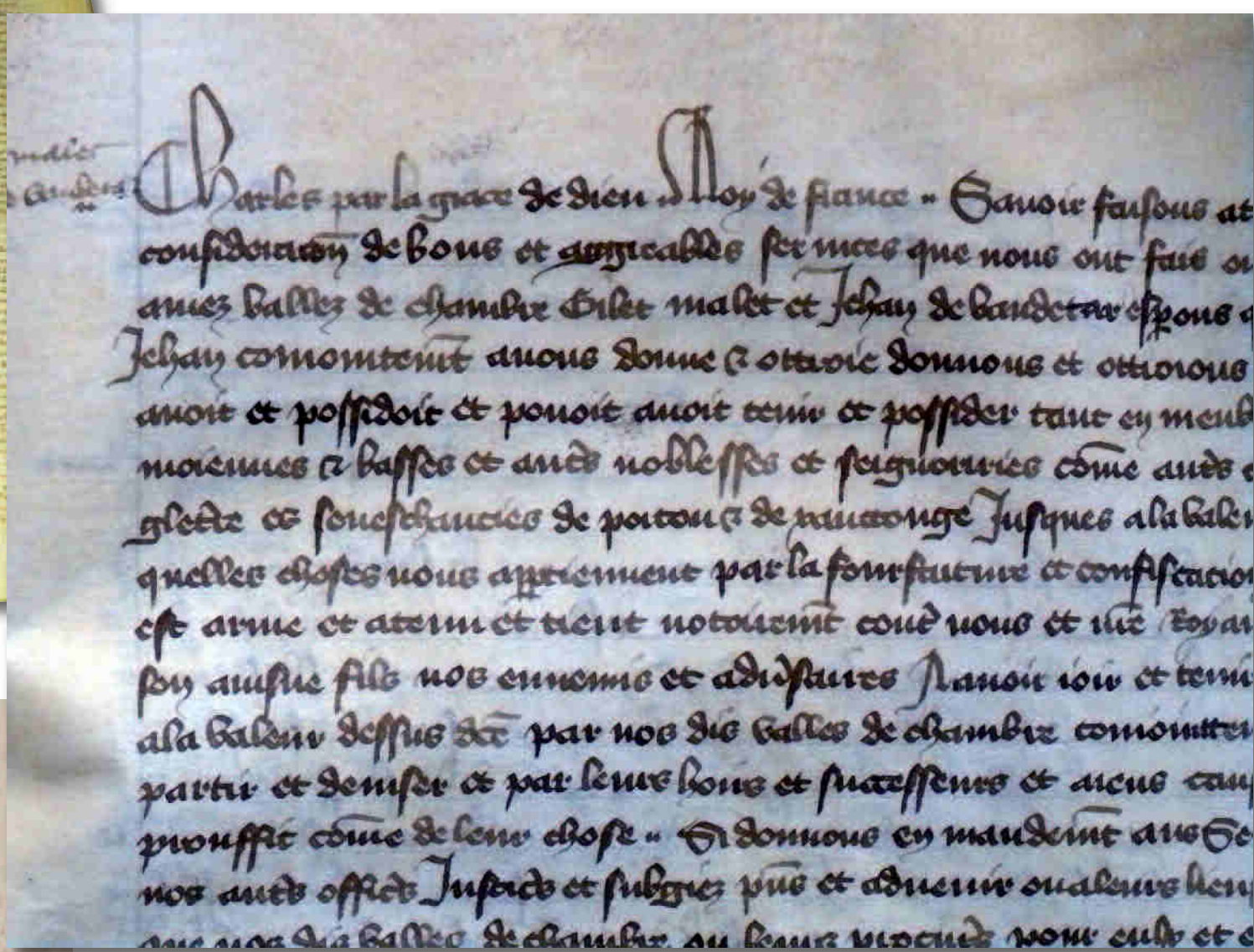
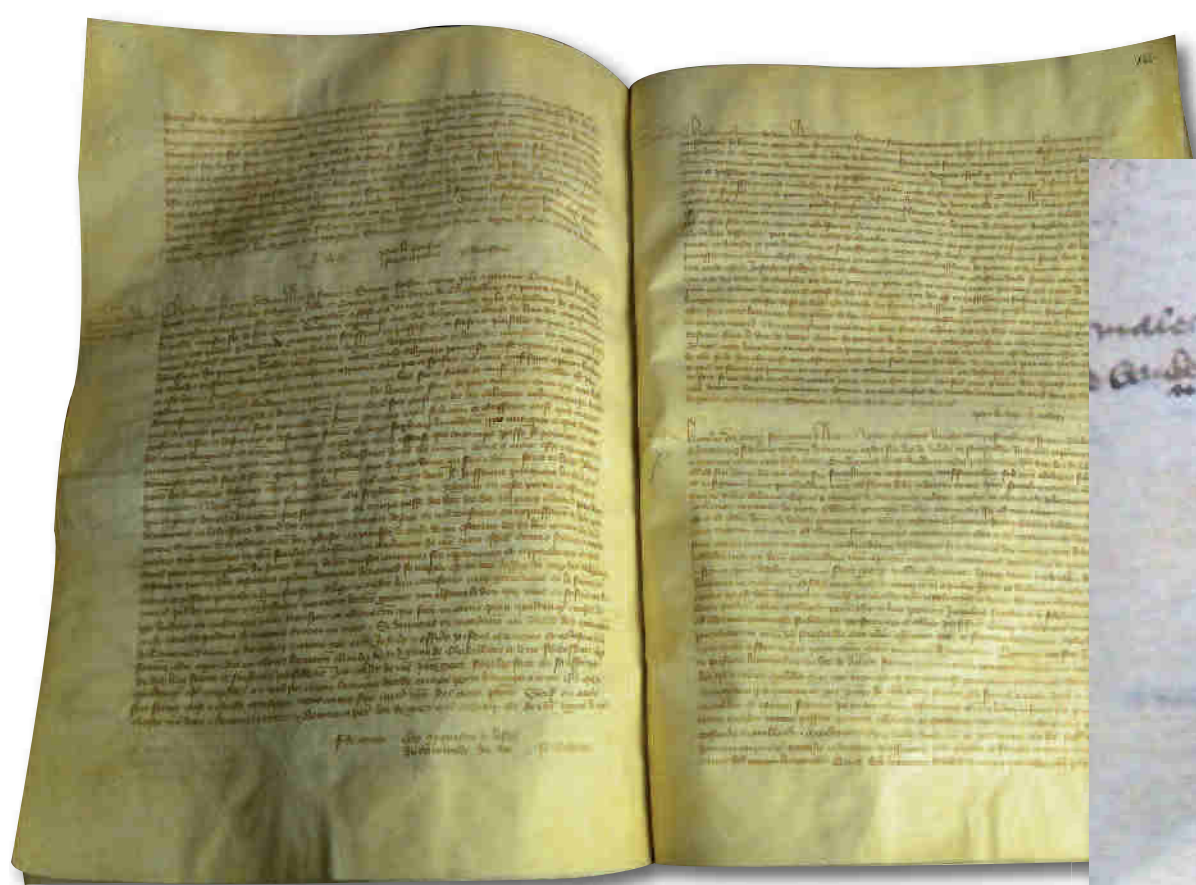
## Une affaire embarrassante

### Les confiscations des biens Spridlington

Lors de la reconquête du Poitou par Du Guesclin, les biens de Gautier Spridlington, chevalier anglais, sont confisqués.

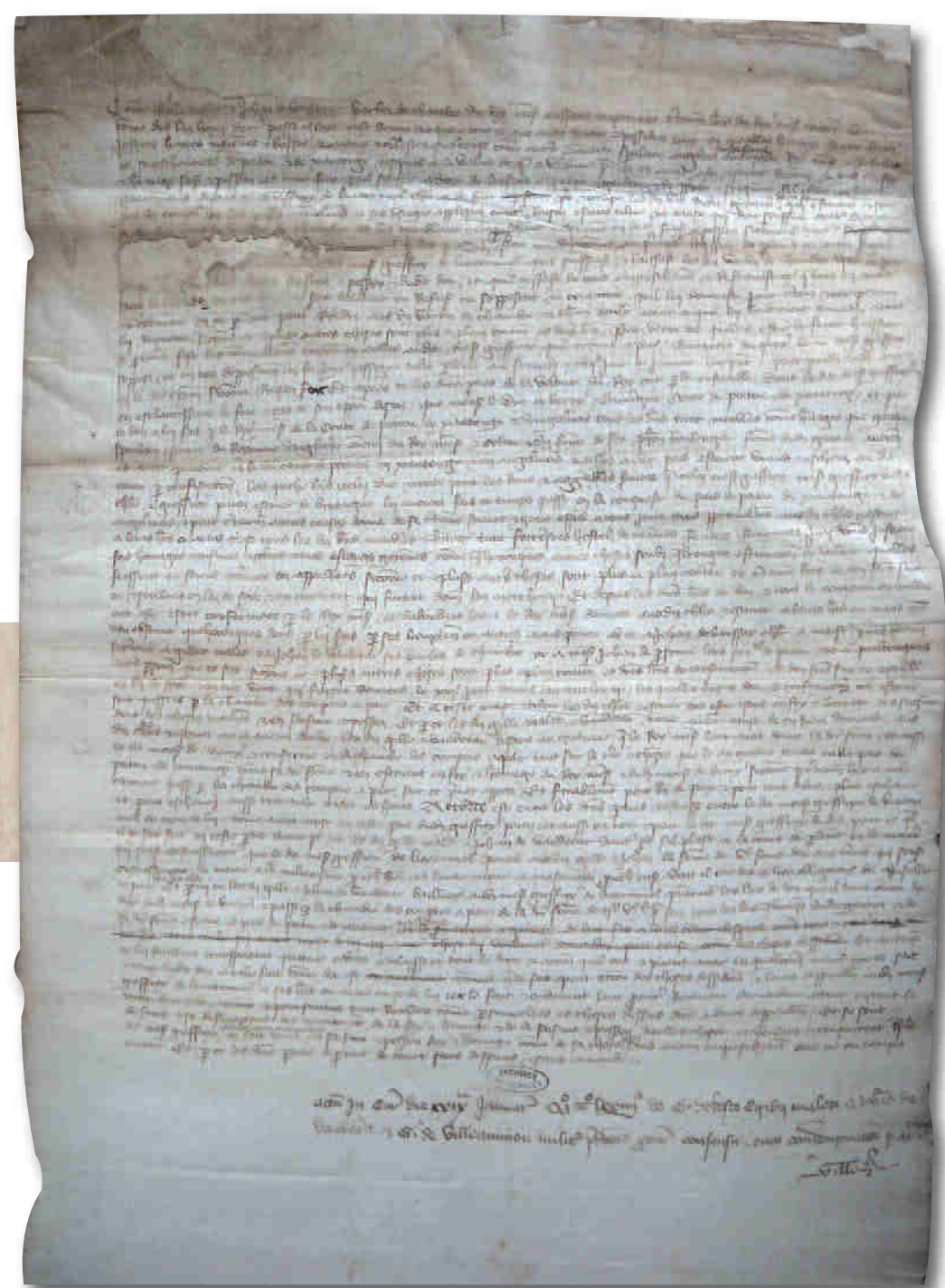
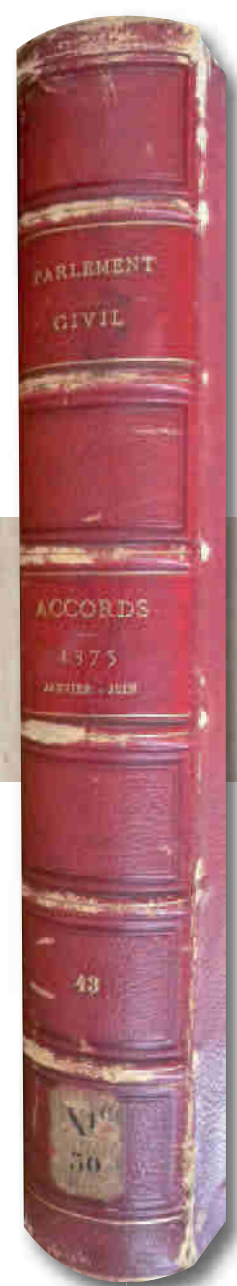
En 1372, Charles V offre à Gilles Malet et Jean de Vaudetar tout ce que possédait Gautier Spridlington, dans les sénéchaussées de Poitou et de Saintonge. (Arch. Nat. JJ 103 n°308).

En 1372, Jean duc de Berry, comte de Poitou, offre ces mêmes biens à Geoffroy Budes, Geoffroy de Kérimel et Geoffroy Payen, compagnons d'armes de Du Guesclin, Charles V confirme ce don le 21 avril 1373(1374 n.st.), Paul Guérin - Recueil des documents ... Archives Historiques du Poitou - Vol 19- 1888



**Acte de donation par Charles V**  
 "Charles, par la grâce de Dieu roi de France. Savoir faisons à tous, présents et à venir, que nous, pour considération des bons et agréables services que nous ont fais au temps passé et font encore chaque jour nos aimés valets de chambre, Gilet Malet et Jehan de Vaudetar..."  
 ( Arch.Nat. JJ 103 n°308)

**Accord ratifié par le Parlement,**  
 le 29 janvier 1374 (1375 n. st).  
 (Arch. Nat. X 1C 30 fol 183v°)



### La contestation et le compromis

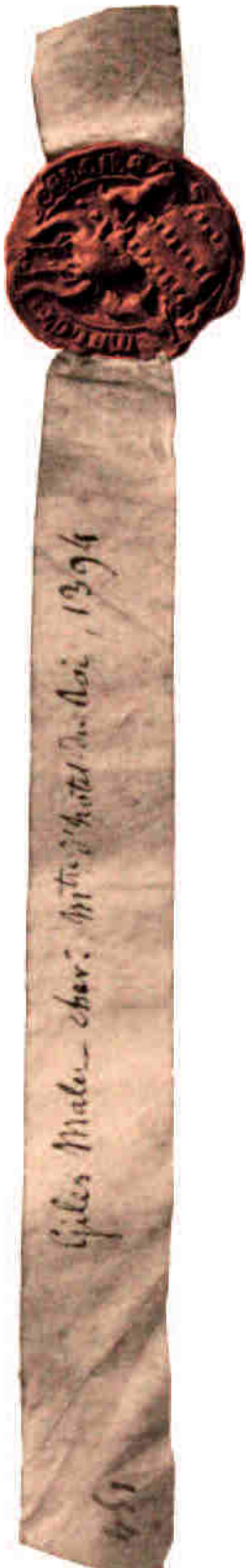
Les deux valets de chambre du roi ne l'entendaient pas ainsi. Après sommation au parlement (1374), ils assignèrent Geoffroy de Kerimel à comparaître devant la Cour, pour le 27 janvier 1374 (1375 n.st).

**Charles V**, voulant éviter un procès scandaleux les convoqua tous. Il fut décidé que Gilles Malet et Jehan de Vaudetar recevraient 500 francs d'or abandonnant les biens confisqués en remettant les lettres du roi, dont ils avaient voulu se prévaloir. **Cet accord fut ratifié par le Parlement**, le 29 janvier 1374 (1375 n. st).

(Arch. Nat. X 1C 30 fol 183v°)

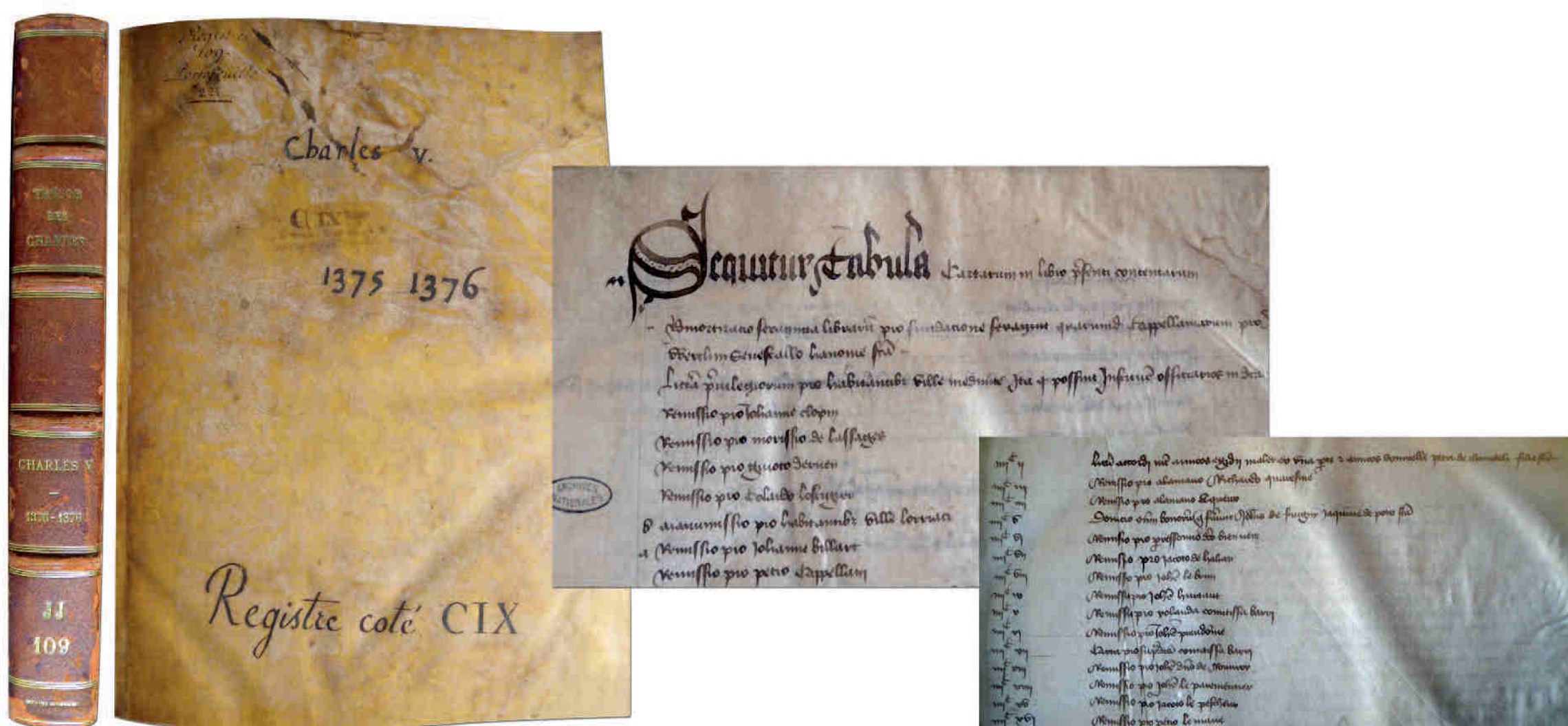






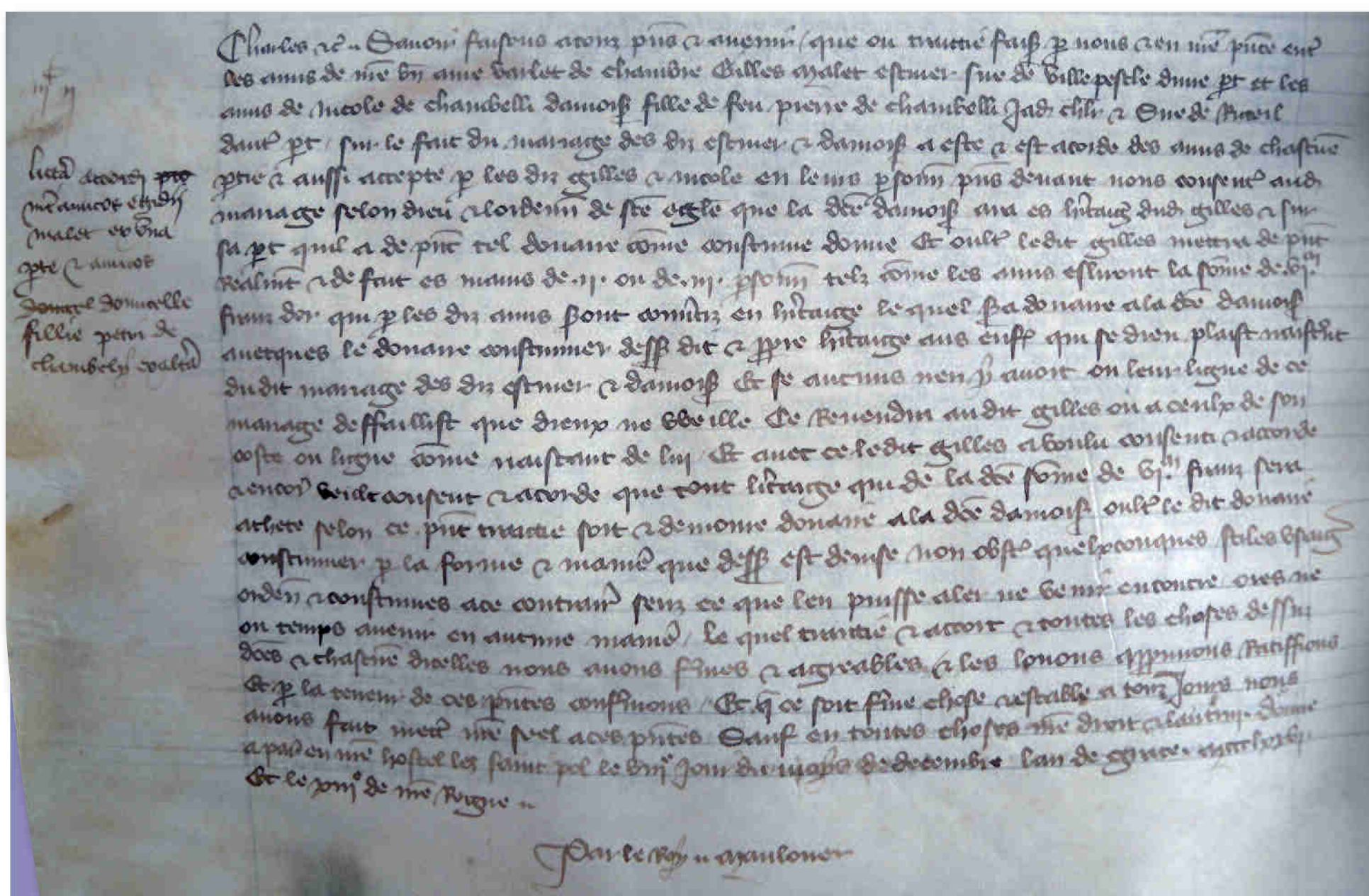
## Le second mariage

**Veuf de sa 1<sup>ère</sup> épouse Gilles Malet se remarie en 1376. Il épouse Nicole de Chambly, dame de Rutel les Meaux, fille de feu Pierre XII de Chambly et de Jeanne de Bailleul.**

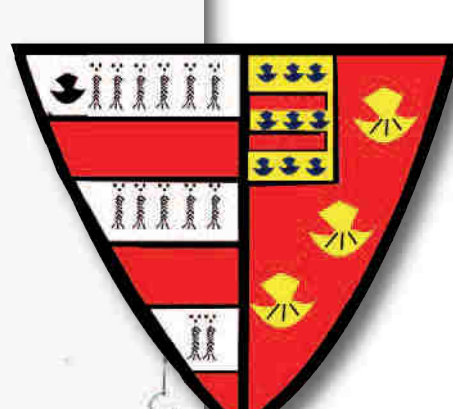
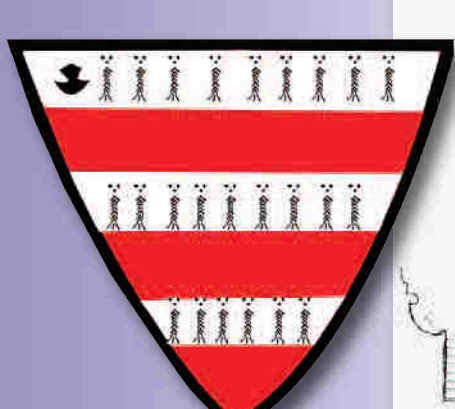
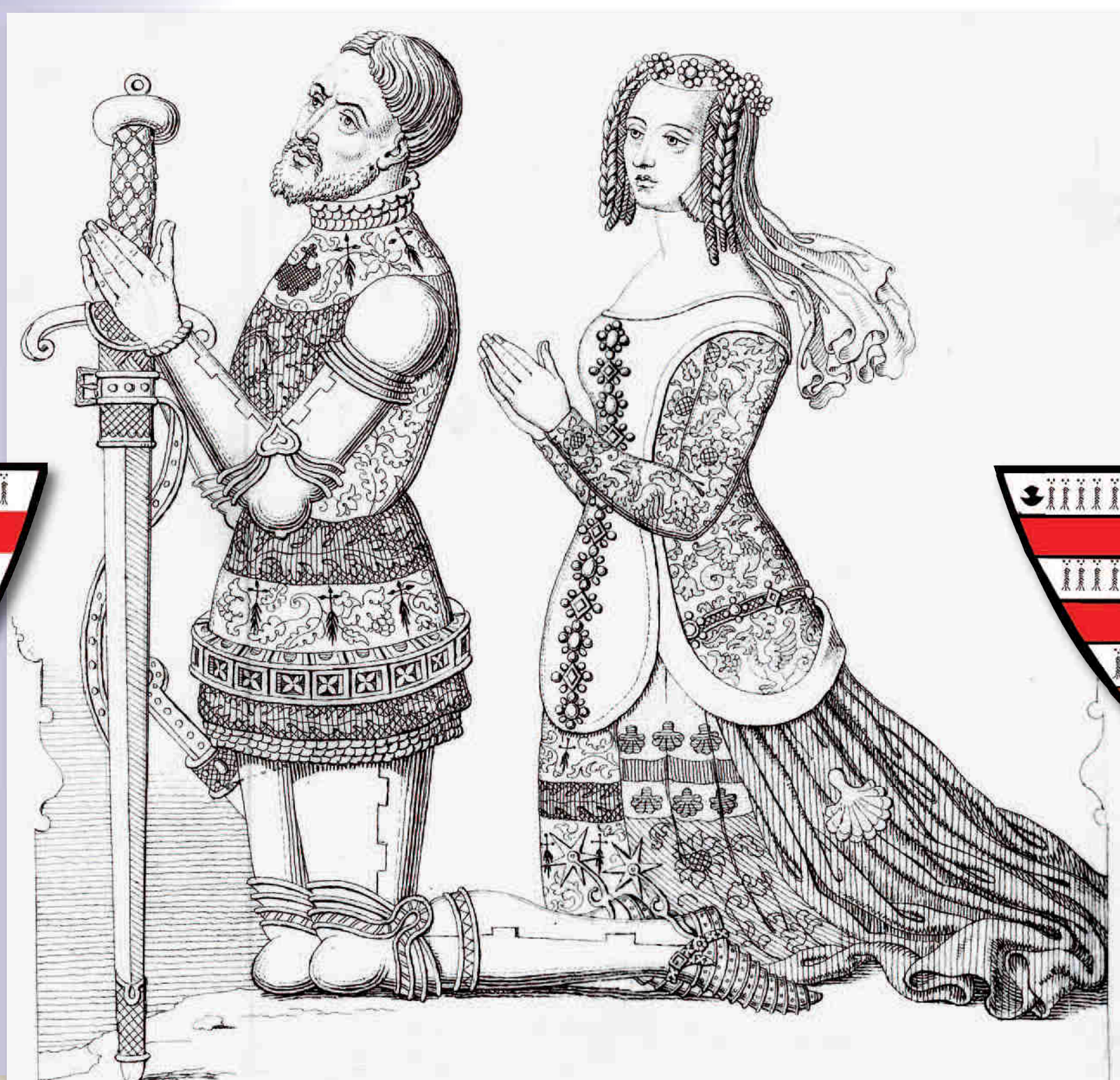


### Le douaire de Gilles Malet à Nicole de Chambly

Charles V, du fait de ce mariage certifie le 8 décembre 1376 que Nicole de Chambly aura le douaire coutumier que Gilles Malet complète par 6000 francs or que 3 personnes pourront convertir en héritages. (Arch. Nat JJ 109 n° 402)



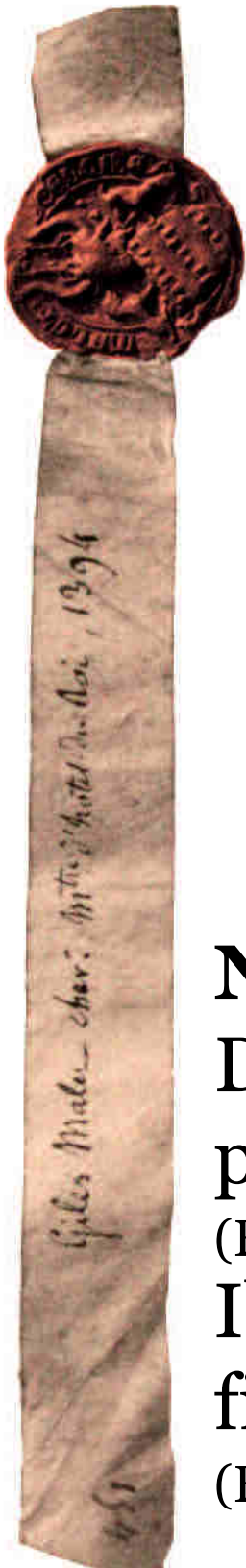
Attestation du mariage de Gilles Malet et Nicole de Chambly par Charles V Archives nationales JJ 109 n°422.



**Gilles Malet et Nicole de Chambly**  
Peinture sur verre d'un vitrail de la chapelle de l'abbaye de Bon Port en Normandie A. Lenoir, Musée des Monuments Français, VIII planche 289)







## Le Maître d'hôtel de Charles VI

### Nomination de Gilles Malet

Dès 1380, Gilles Malet pour la régularité de sa gestion sous le règne précédent, est nommé **maître d'hôtel du Roi**.

(BnF ms latin 184 nouv. Acq. F°634 - Blanchart)

Il est désigné en 1396 pour accompagner Charles VI qui marie sa fille Isabelle avec Richard II roi Angleterre.

(BnF ms français 20684 p 443, 508, 520)

### Gilles Malet reçoit Charles VI à Villepesque

Après la chasse en forêt de Sénart, Gilles Malet reçoit le roi Charles VI à Villepesque.

(De la Barre - *Histoire de Corbeil*)



### Gilles Malet reconnaît tenir du Roi Charles VI différents fiefs

**A Fontenay le Vicomte (1385)** et Tigery, Etiolles (cour-du pressoir) à cause de son comté de Corbeil.

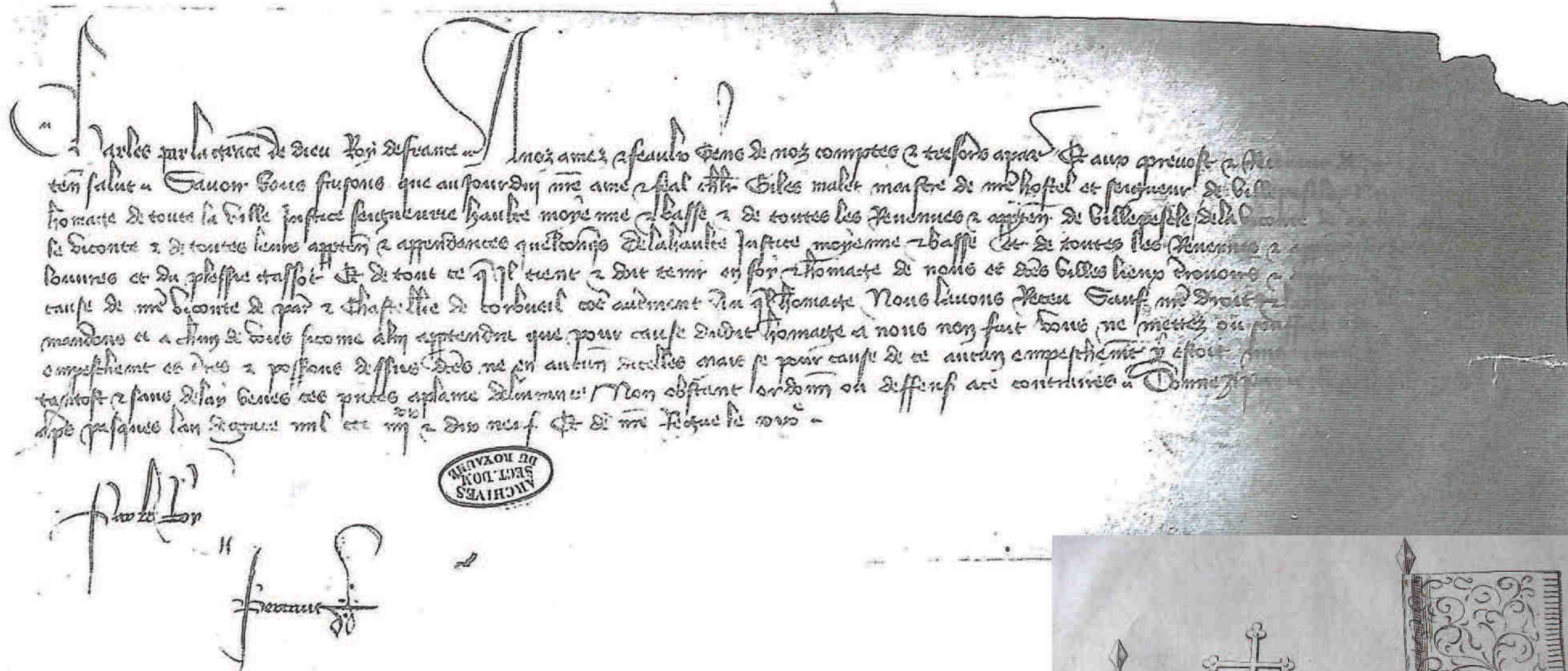
Il perçoit trois deniers pour chaque muids de sel qui passe sous le pont de Corbeil.

(De la Barre - *Antiquités de Corbeil*)

### A Villepesque (1399)

“hommage de toute la ville, justice, seigneurie haute, moyenne et basse de tous les revenus de Villepesque, de la vicomté de Corbeil et de Fontenay le Vicomte”.

(Arch. Nat. P 15 n 65)



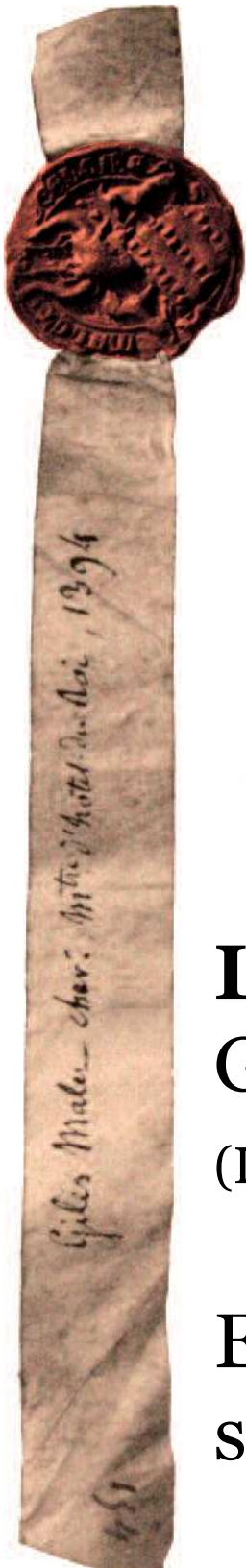
### Reconnaissance par Charles VI d'un Hommage rendu par Gilles Malet

“...à notre amé et féal Gilles Malet maître de notre hôtel et seigneur de Villepesque, de la vicomté de ..... l'an de grâce mil CCC III xx et dix neuf (1399) ...”

(Arch. Nat. P 16 n 19)







## Au service de la Famille d'Orléans

### Le Maître d'Hôtel du duc et de la duchesse d'Orléans

Gilles Malet est gratifié de 200 francs et d'un salaire de 500 francs.

(L Delisle - Mandements de Charles V p 3)

En 1389, il certifie que la duchesse a bien reçu une importante vaiselle. (BnF Pièces originales 1814)

En 1399, il reçoit un hanap de vermeil. (BnF ms français 10432 p203). Puis la duchesse offre un anneau d'or à Jeanne de Soycourt, belle fille de Gilles Malet. (BnF ms français 10432 p203)

En 1407, Gilles Malet se rend à Château Thierry pour des achats de boucherie et de poulaillerie pour la dépense de l'hôtel.

(BnF Pièces originales 1814).

### Avec la duchesse d'Orléans

Après l'assassinat (1407) du duc d'Orléans Gilles Malet reste au service de la duchesse.

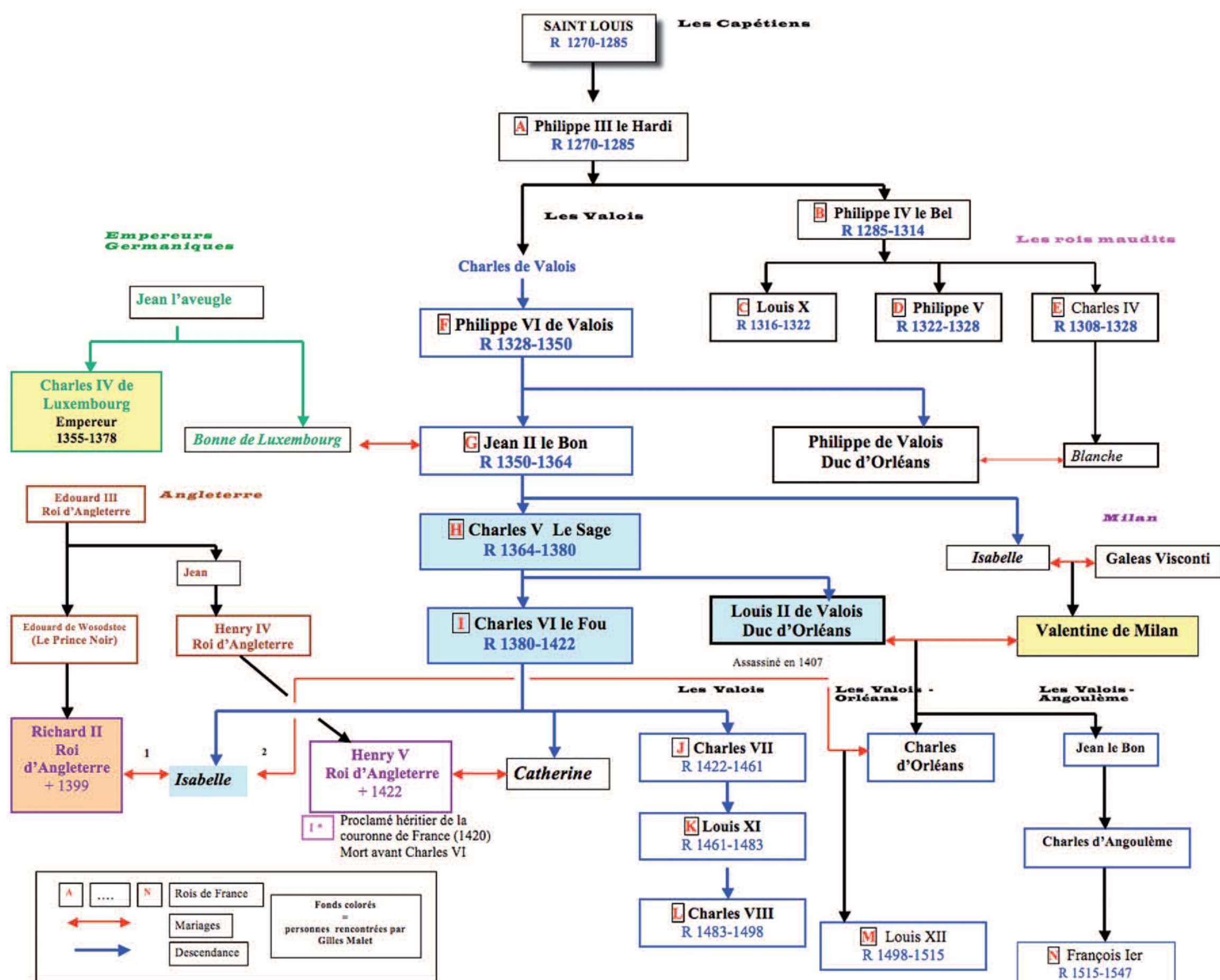
En 1408, la duchesse donne à Gilles Malet les offices de verdier de la forêt de Carnelle et de garde du parc du château d'Asnières.

*“Considérant les bons, agréables et notables services que messire Gilles Malet, chevalier, nous a fait par long temps en office de notre premier maître d'hôtel”.*

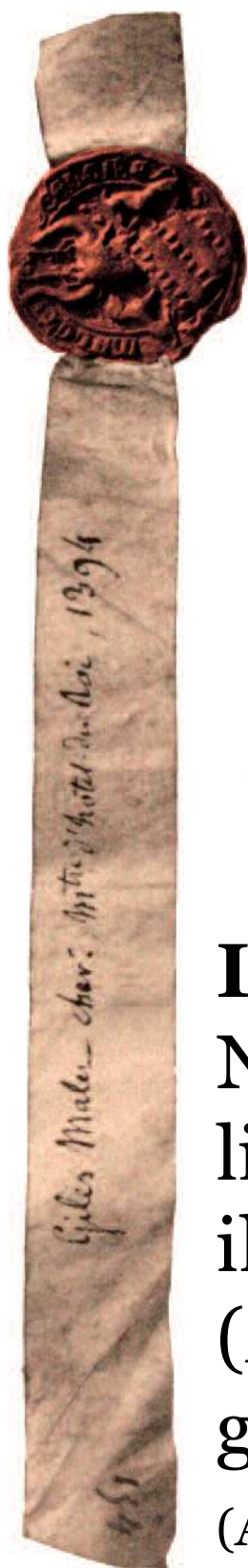
(BnF Pièces originales 2154 f°6)



Verdier : officier des eaux et forêts







## Les fondations

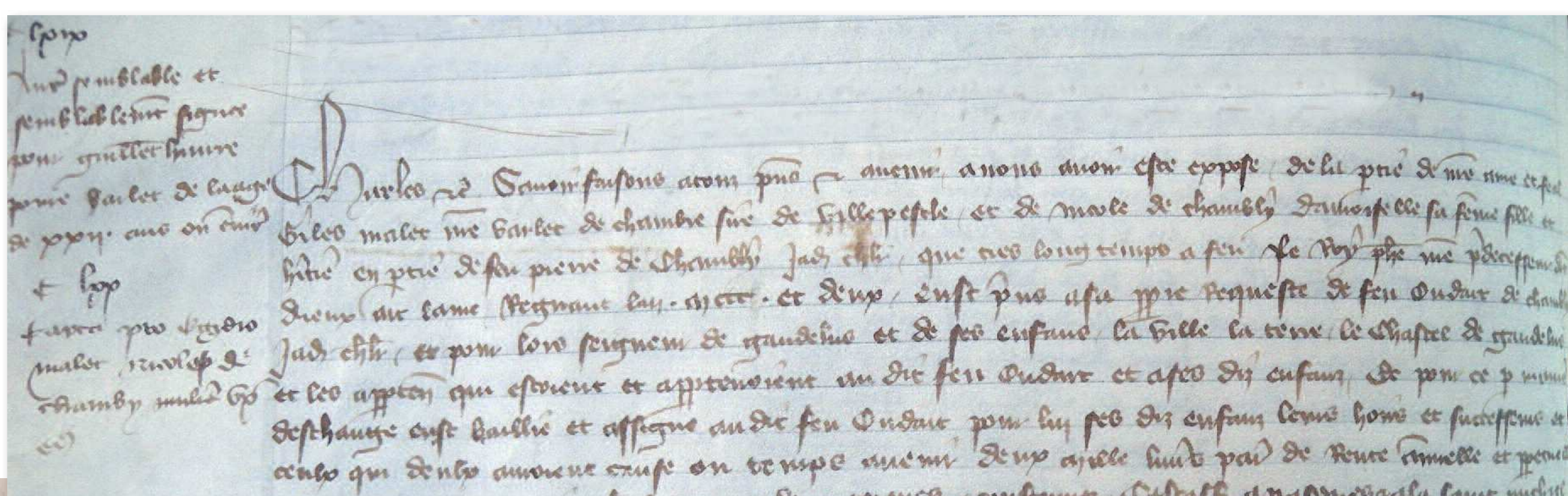
### La fondation à l'abbaye de Chaalis

Nicole de Chambly et Gilles Malet veulent. utiliser les rentes (325,4 livres) sur les moulins et les halles de Rouen. N'ayant pas été payés, ils s'en plaignent au roi Charles V qui confirme le 1er mars 1376 (1377 *n. st.*) que cette rente avait été accordée en échange de la seigneurie de Gandelu en 1302 (Aisne).

(Arch.Nat. JJ 110 n°170 )

Le 15 février 1378 (1379 *n.st.*), Charles V rappelle les conditions de l'échange et ajoute que 100 livres seront prises pour doter les chapelles qu'ils entendent fonder. Le reste pourra être utilisé en d'autres lieux.

(Arch Nat. JJ 114 n°121)



Début de l'acte de Charles V (1er mars 1376/7) – Arch. Nat JJ 110 n°170



### La sépulture fut enfin préparée (1379)

(Une plaque fut placée dans la chapelle de la Trinité (5e chapelle) de l'église de l'abbaye de Chaalis.

“A cet hotel de la trinité sont obligés les religieux de Chaalis par la confirmation du chapitre général célébrer perpétuellement chacun jour une messe pour Charles le quint de ce nom roy de France et pour gilles malet son varlet de chambre et damoiselle nicole de chambly sa femme, ce fut fait l'an mil trois cent soixante dix neuf.”

La plaque et la pierre ont aujourd'hui disparu. On en possède un dessin.

BnF Rés.Gaignières Pe 5 ; catalogue 3966 p5

### Les rentes des halles de Rouen et d'autres fondations :

En 1379, à l'abbaye du Val-Notre-Dame.

(BnF ms latin 5462 f° 373)

En 1383, à l'abbaye de Bon-Port.

(Arch. Nat. JJ 114 n°121)

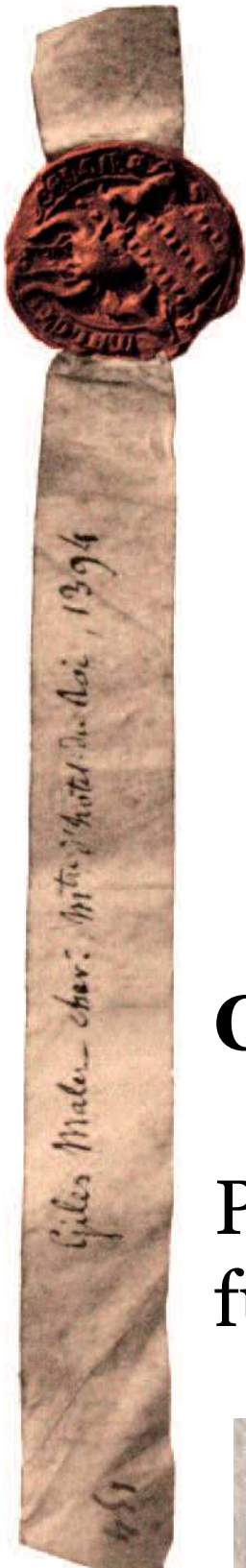
En 1407, à Pont-Sainte-Maxence.

Une messe sera dite le jeudi. Les enfants des écoles doivent y assister.

(Arch Dep. de l'Oise H 1707).





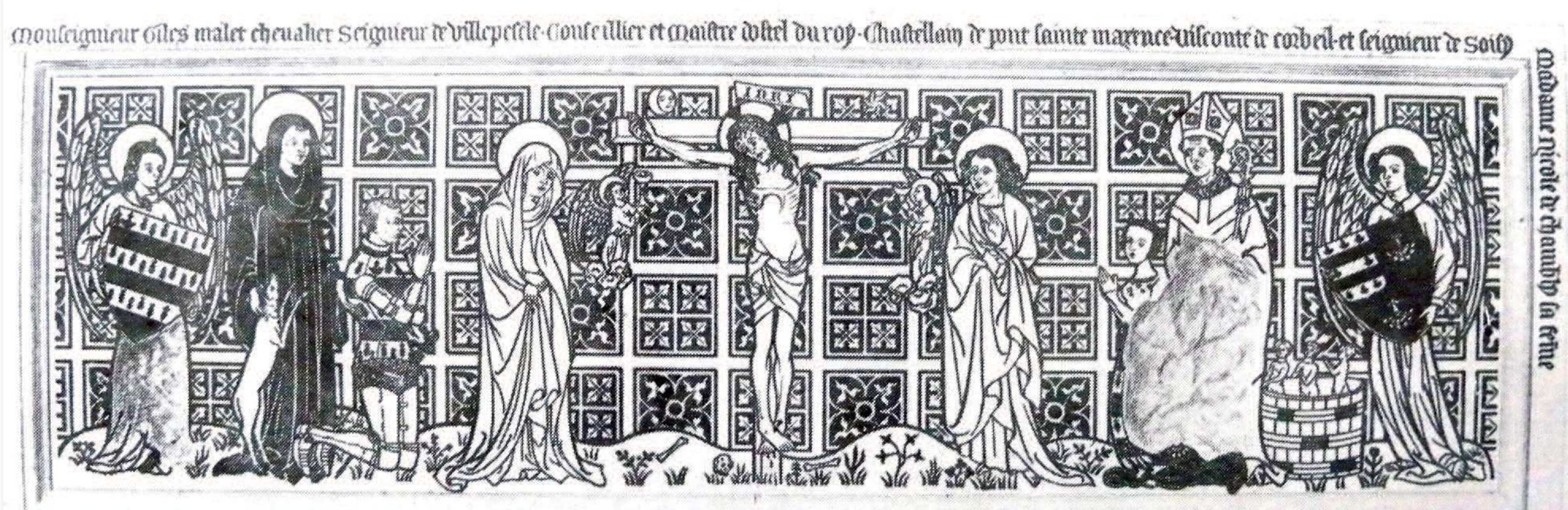


## Ex-voto dans l'Église de Soisy

### Gilles Malet et Nicole de Chambly

Pierre (2 m sur 65 cm), trouvée en 1854 dans le dallage de l'église fut mise en place en 1878 à la demande de Mr de Vandeuil.

De gauche à droite un ange, saint Gilles abbé et sa biche, Gilles Malet, la vierge, le christ en croix, un personnage, Nicole de Chambly, saint Nicolas et les enfants sauvés puis un ange.



### Les Enfants de Gilles Malet

Pierre trouvée en 1894 dans un jardin.

**Philippe**, fils de Pernelle le Vicomte.  
*Philippe écuyer de Balagny panetier*

**Jean**, fils de Pernelle le Vicomte  
*Messire Jean Malet chambellan du roi*

**Charles**, le seul fils de Nicole de Chambly.  
*Charles Malet écuyer*

### Plaque funéraire disparue de Jacqueline Malet

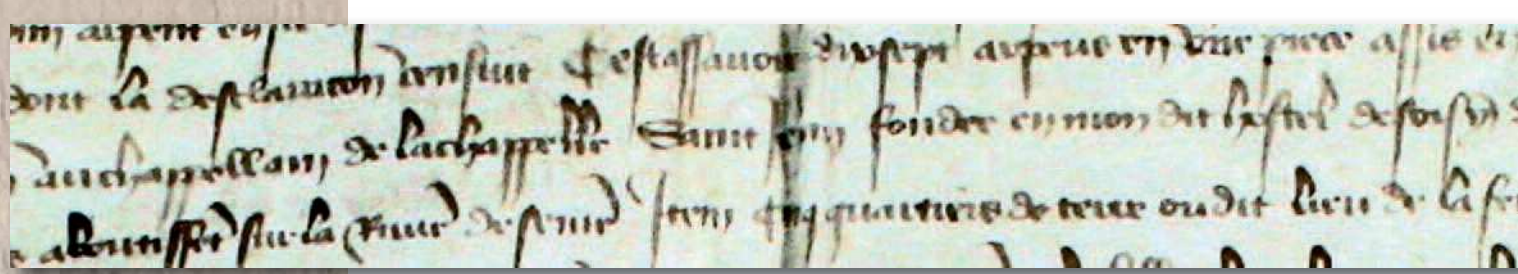
*“Ci git Demoiselle Jacqueline Malet châtelaine de Pont Sainte Maxence, fille de feu noble et puissant seigneur Monseigneur Gilles Malet, maître d’hôtel du roi notre sire et seigneur de Villepele et de Soisy .... Laquelle trépassa l’an M. CCCC. Et XI. Le IIe jour de mai . Dieu en ait l’âme”.*

(Bibl. nat. ms français 8224 p 344)

### Fondation à la mémoire de Gilles Malet et de Nicole de Chambly

Plaque disparue portant deux écus qui permettent d’attribuer cette fondation à Jean Malet et ses frères. (BnF ms français 8224 p 503)

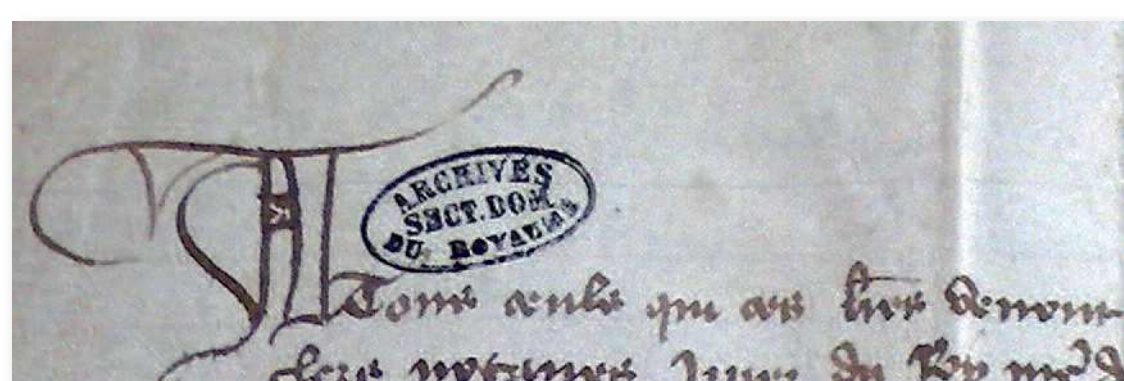
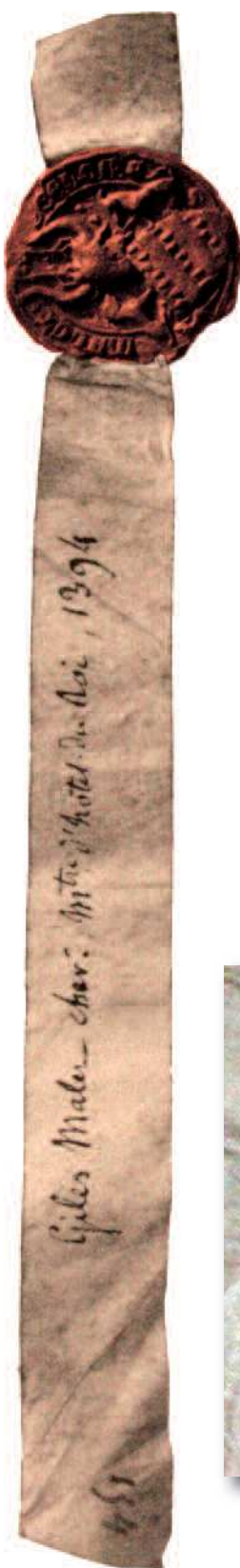
Une fondation a aussi existé à Soisy dans chapelle saint Jean de l’Hôtel de Gilles Malet (dénombrement de 1407 art 9)





# Gilles Malet à Soisy

## Les Actes "Domaine de Soisy"



### Acte 1 à 78

(Arch. nat. S332 D1)

4 mars	1375	<b>Achat</b>
11 juillet	1375	Hommage
27 sept.	1380	Bail
11 janvier	1381	Bail (2)
19 janvier	1381	Bail
22 janvier	1381	Bail
25 janvier	1381	Bail
12 février	1383	<b>Achat</b>
13 février	1383	Bail
6 mars	1383	Bail
29 mars	1383	Echange
18 déc.	1383	Achat de rente
2 janvier	1384	Bail
13 nov.	1384	Achat de rente
7 mai	1385	<b>Achat</b>
13 mai	1385	<b>Achat</b>
23 mai	1385	Bail
22 juillet	1385	Bail
5 nov.	1385	Bail
25 février	1386	Bail (7)
25 février	1386	Achat
23 août	1386	Transaction
.	1386	Cueilleret de cens
20 octobre	1386	Transaction
16 déc.	1388	<b>Achat</b>
10 février	1387	Achat de rentes
3 nov.	1387	Transaction
22 février	1388	<b>Achat</b>
10 mars	1388	Echange
3 juillet	1388	Achat de rentes
22 déc.	1388	Bail
25 sept.	1390	Bail (2)
28 nov.	1390	Hommage
9 février	1391	Bail
25 février	1391	Bail
16 mai	1391	Bail
12 juillet	1391	<b>Achat</b>
.	1392	Cueilleret de cens
27 mars	1392	Marché de travaux
20 nov.	1392	Bail
3 nov.	1394	Bail
25 nov.	1394	<b>Achat</b>
25 nov.	1394	Bail
5 déc.	1394	Bail
28 déc.	1394	Achat de rentes
19 mars	1395	Achat de rentes
16 février	1396	Echange
10 nov.	1396	Achat de rentes
15 déc.	1396	Achat de rentes
22 mars	1397	Bail
1 mars	1398	Bail
13 février	1398	<b>Achat</b>
26 mars	1398	<b>Achat</b>
30 juillet	1398	<b>Achat</b>

### Actes suivants

(Arch. Nat. S332 D2)

3 juillet	1405	Bail
24 déc.	1405	Bail
10 août	1407	dénombrement "fief de Soisy"
11 août	1407	Cueilleret de cens de Soisy
.	1407	Cueilleret de cens d'Etiolles

(Années n.st.)

Sous la références S332 des Archives Nationales :

### Mons et Ablon

### Domaine de Soisy sous Etiolles Titres d'Acquisition d'Echange Baux et censives de 1346 à 1460

Ces actes proviennent des fonds des chanoines de l'Eglise de Paris dont Mons sur Orge dépendait au moment de leur classification.



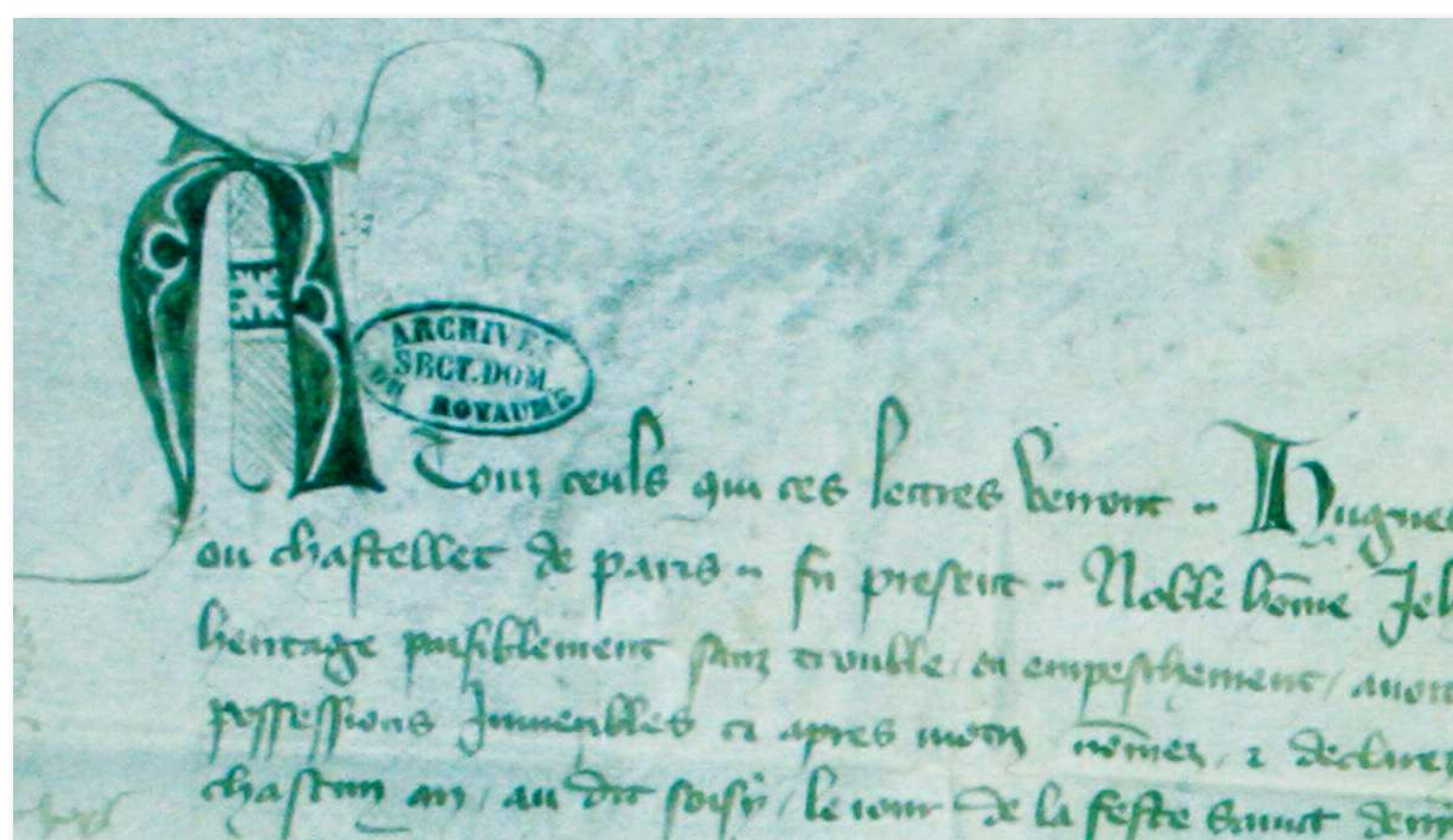
### Gilles Malet achète, à Soisy, l'hôtel de la Grange, et la maison Héron, alors possédée par Henri Tabouveau, et le bois du Gros Chêne.

Acte n°77 – 4 mars 1375 ( 1376 n. st.)

Jean de Marines, dit frère Jean, demeurant à Marines les Pontoise, déclare posséder des rentes, cens, vignes, bois, revenus et immeubles à Soisy sur Seine près Etiolles et Sénart.

Tous ces biens tenus en hommage d'Enguerrand D'Aucy, écuyer, seigneur de Mons, chargés de 12 livres de rentes envers Gilles Malet, seigneur de Villepesque et Chatou et Pernelle sa femme.

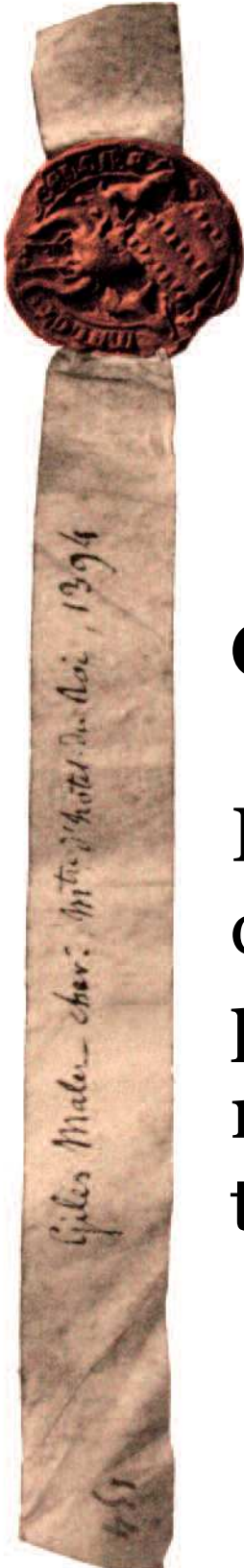
Jean de Marines vend tous ces biens à Gilles Malet et Pernelle pour 400 livres payées en 400 francs d'or en coins du roi.



Acte de vente du domaine de La Grange et de la Maison Héron (Arch. Nat. S 332 n°77)







## Ce qui est acheté par Gilles Malet (ou échangé)

Les achats concernent des rentes prises sur des biens dépendant d'un autre fief. Gilles Malet bénéficie de la rente, dite croît de cens payée par l'usager du bien qui paie le cens au tenant du fief Plus rarement les achats portent directement sur des biens : maisons, terres (labourables), saussaies, (saules), prés, bois et surtout vignes.

### Un exemple de contrat de vente simple

(acte n° 21 - 12 juillet 1391)  
Vente à Gilles Malet Seigneur de Soisy moyennant 10 livres tournois. de 50 perches de pré au port de Soisy, chargés d'une maille de cens commun.



### Un exemple d'achat de rente

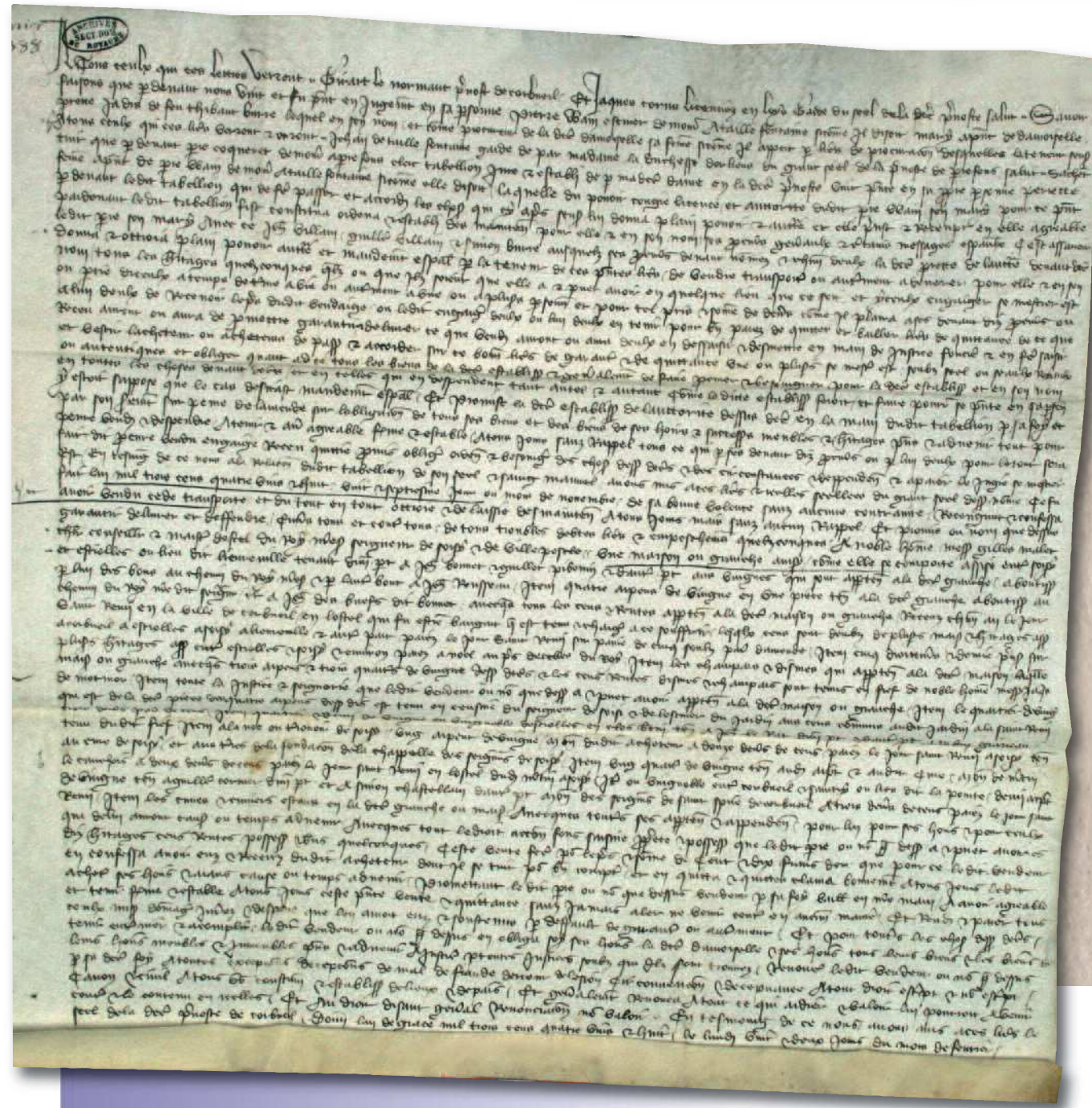
(acte n°9 - 28 décembre 1394)  
Vente au Seigneur de Soisy vingt quatre sols de croît de cens ou rente annuelle et perpétuelle sur une maison cour et jardin à Soisy, du propre du vendeur, en laquelle demeure Jean Chobert. La vente faite pour onze livres tournois.

#### Les achats de Gilles Malet

Date document	N°	lieu	montant de l'achat	vendeur
04/03/1375	77	Soisy (la Grange)	400 francs-or	Jean de Marines écuyer
12/02/1383	63	Lievreville (terres)	60 livres	Baudet Dubelle et Marie sa femme
07/05/1385	53	Soisy-Etiolles (terres)	60 francs-or	Jean Galot
13/05/1385	52	Etiolles (terres)	40 livres	Estienne de Lisle, huissier d'armes du roi
25/02/1386	42	Soisy (la grange des Donjons)	?	Jean Chartier et sa femme
16/12/1386	49	Soisy (terres)	?	Baudet du Ru
22/02/1388	32	Lievreville (le domaine)	110 francs-or	Pierre Wain, écuyer
12/07/1391	21	Soisy (terres)	10 livres	Jean Galot
25/11/1394	6	Soisy (maison)	?	Jean Germond
13/02/1398	2	Soisy (terres)	10 livres	Marion Roux veuve de Jean Germond
24/04/1398	15	Soisy (terres)	6 livres	Nicolas Chartier, sergent au château de Paris
30/05/1398	3	Soisy (terres)	2 livres 14 sols	Jean Chartier et Marion sa femme

#### Les censives dans lesquelles Gilles Malet achète des rentes.

Date document	N°	lieu	montant de l'achat	censives
18/12/1383	64	Soisy	90 livres	Jean de Fleury à cause de son hôtel de Périgny Curé de St Framboust de Senlis Seigneur d'Etiolles, Seigneur de Soisy, L'écuyer du jardin Le curé du Vieux-Corbeil
13/11/1384	59	Soisy	10 franc or	Ste Gerneviève de Paris
10/02/1387	34	Soisy	?	Honoré Tubert Eglise Notre-Dame de Corbeil
03/07/1388	33	Soisy	4 deniers	
28/12/1394	9	Soisy	11 livres	
19/11/1396	11	Soisy	?	Trésorier de St Framboust de Senlis
.15/12/1396	12	Soisy	?	Guillaume Le Hasle à cause de sa terre du Jardin



### L'Achat de Lievreville. entre Soisy et Etiolles.

Le 12 février 1383 (acte n°63) Gilles Malet achète des terres et prés à Soisy au bord de la rivière de Seine, à Lievreville et à la Croix de Soisy et une mesure **rue du Jardin**. Ces biens étaient mouvants de Jean de Fleury, à cause de son hôtel de Périgny. Cet achat est fait pour un montant de 80 livres tournois pris sur les 6000 francs d'or du douaire complémentaire de Nicole de Chambly. Le lendemain (acte n°62), Gilles Malet baille à croît de cens la moitié de la cour et des mesures de **l'hôtel du Jardin** dont l'autre moitié appartient à l'écuyer du Jardin.

### Un contrat de vente avec de multiples achats.

#### La grange de Lievreville et ses dépendances (acte n° 32)

Acte passé en jugement devant Girart Lenormand prévôt de Corbeil et Jacques Cornier garde du sceau de la prévôté le **22 février 1388** (1389 n. st.) par lequel Pierre Blain, écuyer demeurant à Taillefontaine et son épouse dont il a la procuration passée devant le tabellion de la Duchesse d'Orléans en la prévôté de Pierrefonds vend:

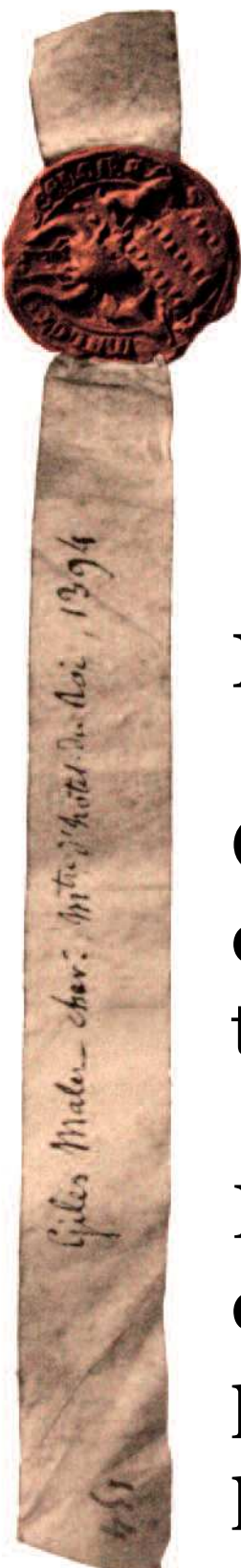
- une **maison ou grange** entre Soisy et Etiolles au lieudit **Lièvreville** ;
- tous les cens et rentes sur plusieurs maisons et héritages à Corbeil, Etiolles, Soisy, Lièvreville et ailleurs, recevables le jour de la St Remy à Corbeil ;
- **toute la justice et seigneurie** appartenant à la dite maison et grange ;
- les cuves et cuiviers de la grange avec toutes leurs appartenances ;
- des vignes tenant à la grange et au chemin du Roy et à Jean Rousseau ;
- des vignes dans les censives de Jacques Montmar à Etiolles, de l'écuyer du Jardin à Soisy, de Martin le Cauchois à Soisy, des messieurs de St Spire de Corbeil à Saintry..

La vente est faite pour le prix de **cent dix francs d'or**.

Chemin du Roy = chemin de Corbeil à Paris, passant au dessus des terres de La Grange.







## Les contrats de bail faits par Gilles Malet

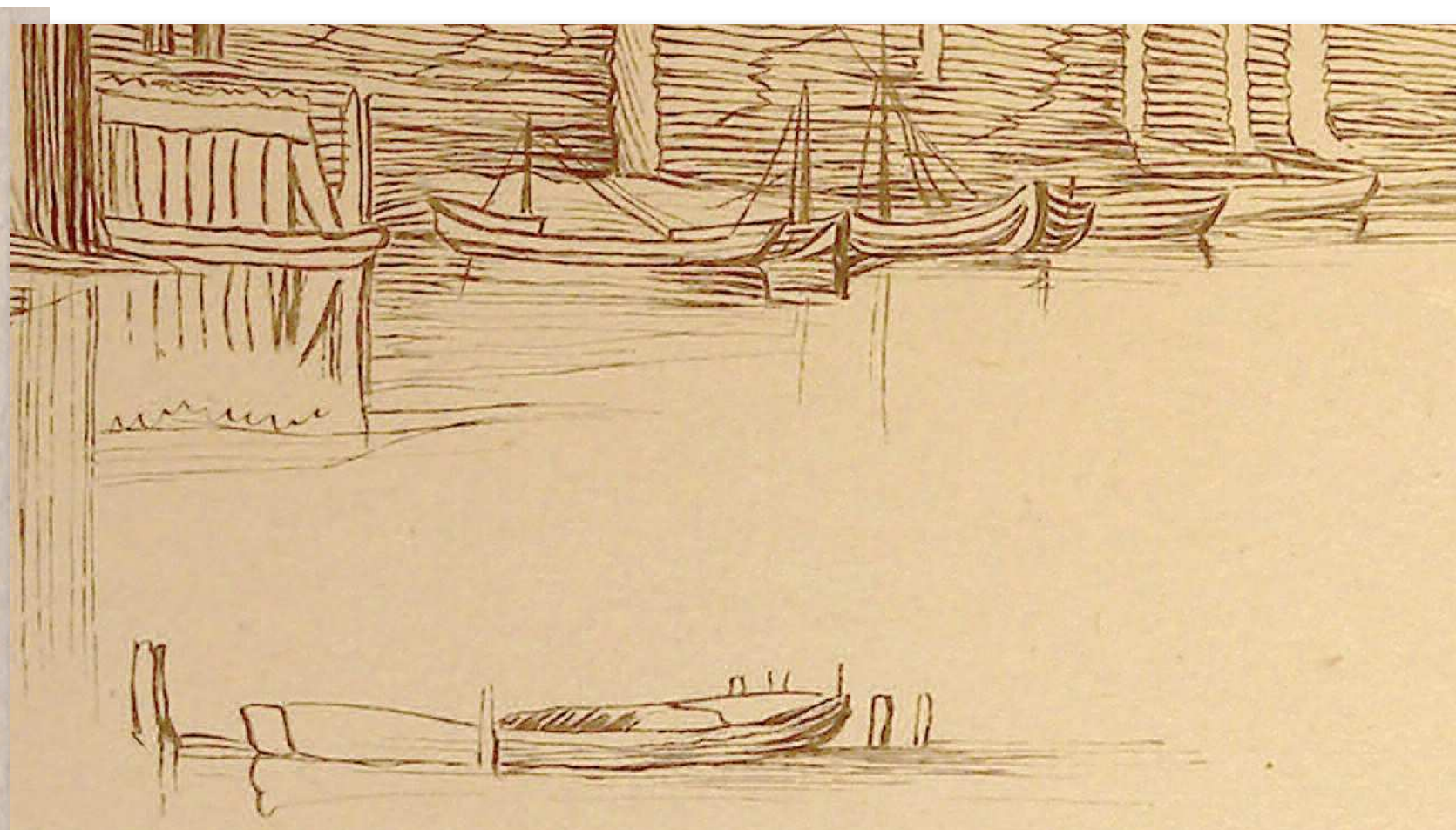
Gilles Malet loue des biens, qu'ils soient de son domaine réservé ou de la censive de son fief. C'est alors un **bail à cens** dont le montant lui est payé. Dans la période 1375 – 1398 il y en a 14.

Lorsque le bien loué est dans une censive autre que la sienne, le contrat est alors dit **bail à croît de cens**, dont le montant est perçu par Gilles Malet, alors que l'acquéreur du bail continue de payer le **cens**, ou **chef-cens**, au propriétaire de la censive. Dans la période 1375 - 1398 il y en a 17.

### Une clause particulière au port d'Etiolles.

Acte n° 54 - du 2 janvier 1384 (1385 n. st.).

Bertault Quatresols demeurant à Etiolles prend à croît de cens une maison jardin et vigne à Etiolles devant la croix. Il pourra recevoir une maille (demi denier) due en la maison d'arrivage de tous les bateaux et vaisseaux arrivant au port de Chambertie, à peine d'une amende de 60 sols (720 deniers) toutes les fois que les bateaux partent du port sans payer ces amendes. Celles-ci seront versées pour moitié au preneur du bail, l'autre moitié à Gilles Malet.



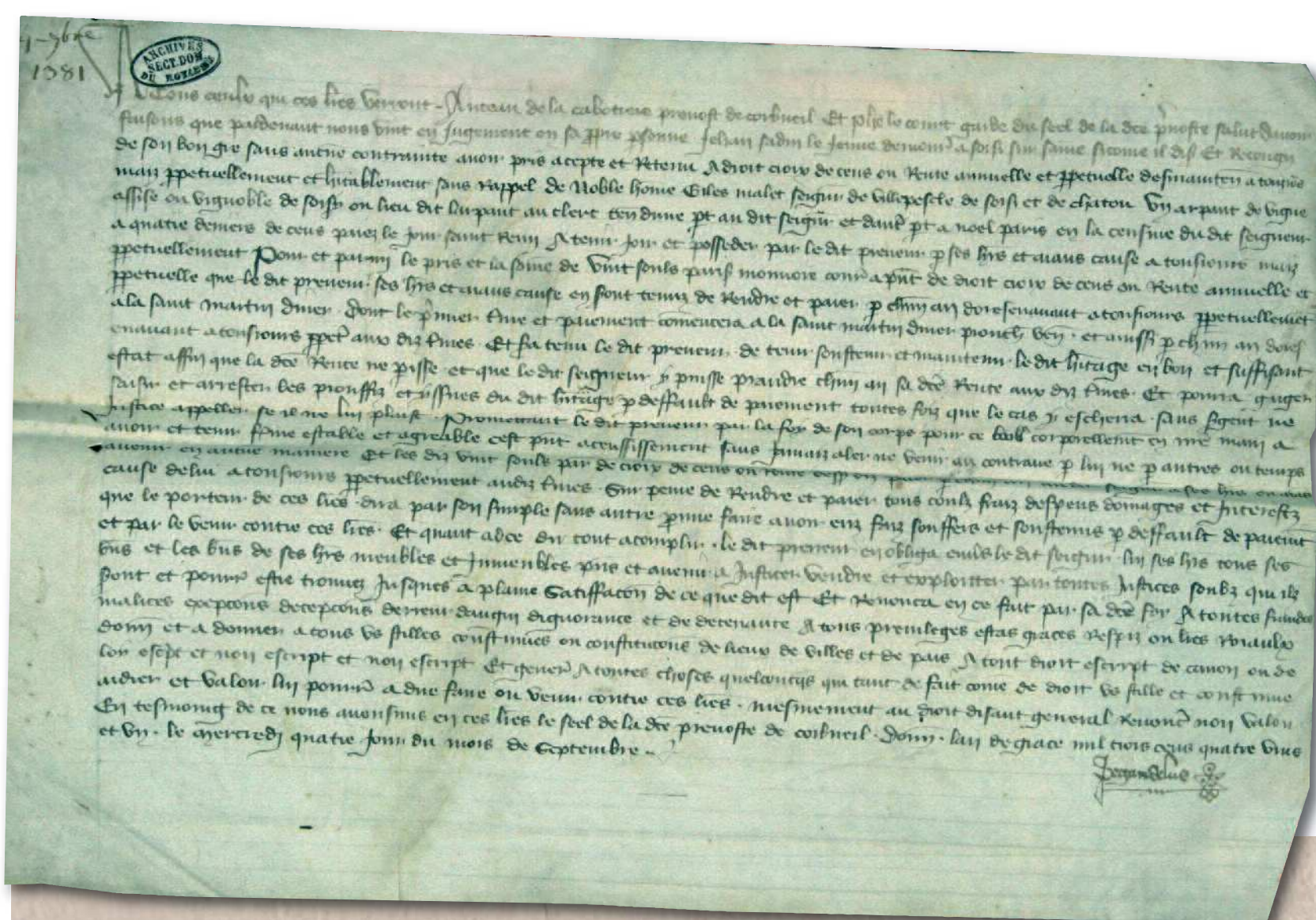
### Un bail au lieudit les Donjons. Amende en cas de non paiement.

Obligation de culture de la vigne.

acte n° 67 - 25 janvier 1381 (1382 n. st.).

Par contrat passé devant Anceau de la Cabotière prévôt de Corbeil et Philippe Lecoute garde sceau, Perrin Thillon demeurant à Soisy prend à croît de cens de Gilles Malet une maison et 1/2 arpent de vigne au lieu dit les *Donjons* ; il en paiera 7 deniers de chef cens, payables le jour de la Saint Remy (1er octobre), sous peine d'amende en cas de cens non payé. Il prend aussi une mesure à la ruelle des *Donjons* moyennant la somme de 8 sols parisis de croît de cens payables aussi à la St Remy.

Le contrat précise qu'il aura obligation de cultiver la vigne (donc sur 2000 m<sup>2</sup>).

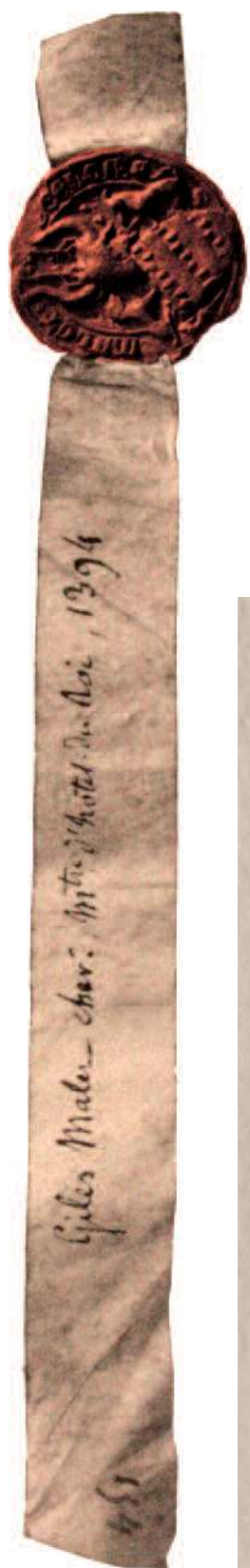


### Le bail de l'arpent au cleric. acte n° 70 du 4 septembre 1381.

Par contrat passé devant Anceau de la Cabotière prévôt de Corbeil et Philippe Lecoute garde sceau, Jean Sadin le jeune a reconnu de son bon gré sans autre contrainte avoir pris, accepté et retenu a droit croît de cens ou rente annuelle et perpétuelle ... de noble homme Gilles Malet seigneur de Villepesle de Soisy et de Chatou, un arpent de vigne assis au vignoble de Soisy au lieudit l'arpent au cleric ... dans la censive dudit seigneur à quatre deniers de cens payés le jour saint Remy et 20 sous parisis de croît de cens que ledit preneur, ses hoirs et ayant cause sont tenus de rendre et payer par chaque an ; il devra maintenir ledit héritage en bon et suffisant état afin que la dite rente ne périclite et que ledit seigneur puisse prendre chaque an sa dite rente aux dates prévues.







**Travaux dans les Vignes - acte n°47 - 5 novembre 1385**

Robin Bichot et Jean Toreau, vigneron demeurant à Soisy ont pris de Gilles Malet une pièce de vigne nommée Arrachepel et une autre les Plantes d'Auxerre contenant 6 arpents 1/2 au vignoble de Soisy. Ils laboureront et entretiendront ces vignes tout aussi longuement qu'il plaira au seigneur. Ils sont tenus de faire 1800 provins à Arrachepel et 2400 aux Plantes d'Auxerre. Le seigneur y fera porter tout le marc au plus près des dites vignes. Ils écoperont les haies et murs pour éviter que les bêtes n'y fassent des dommages et ils s'engagent à labourer.

Le seigneur paiera par an 44 francs d'or, soit 11 francs par terme (St Martin d'hiver, Chandeleur, Quasimodo et St Jean-Baptiste) ainsi que toutes les dépenses.

L'acte est passé par Jean Bouté prévôt de Corbeil et Jacques Cornu garde du sceau de la prévôté.



Plante = nom donné à un cépage

Provin = sarment ou cep de vigne couché en terre pour en obtenir une nouvelle souche.

Écoper = retirer l'eau à l'aide d'une pelle (écope)



**Marché pour bâtir une maison sur le pressoir dans la basse cour de Soisy.**

**acte n°4 - 27 mars 1392 ( 1393 n. st.)**

Contrat passé devant le prévôt de Corbeil et garde du sceau de la prévôté l'an 1392 le vendredi 27 mars par lequel Etienne Frère dit Travailler, Jean Frère son fils, Jean Loquet l'aîné et Guérin Loquet son fils, ont promis faire pour le Seigneur de Soisy une maison qui est sur son pressoir en sa basse-cour dudit Soisy,

La construction se fera sur le modèle de la foulerie existante sauf qu'il n'y aura qu'un seul plancher, le pignon arrière et les murs latéraux seront enduits et solivés comme la foulerie, et le pignon avant crépi.

Pour le pignon arrière et le côté les poteaux seront "abloqués" et maçonnés, il sera à jour côté cour, sauf une travée qui sera close du sol jusqu'au plancher.

Le pignon avant sera distant d'une toise (2 mètres) de la porte, les poteaux de mézain (bois de construction) seront maçonnés et enduits. Les deux travées qui seront faites depuis le sol seront en pierre et mortier de terre et crépies de plâtre.

Le pignon arrière, le mur longeant la rue seront maçonnés de pierre et mortier aussi haut que nécessaire pour l'exhaussement désiré.

Une huisserie sera faite à la porte du haut qui mènera à un cellier de 2 pieds (2x 30 cm) de long ; le tout couvert d'une paye (?) de 3 pieds de haut. Il y aura une partie du plancher à la gouttière. De la gouttière au milieu du pignon il y aura une huisserie pour entrer sur le plancher et 4 lucarnes comme sur la foulerie. Ils utiliseront la craie et le plâtre qui seront à l'hôtel et amenés pour eux. Gilles Malet sera tenu d'apporter le plâtre dans la cour.

Ils seront payés 10 livres tournois. Ils ont déjà reçu deux fois 10 livres, le reste sera payé à l'achèvement des travaux. Ensuite ils recevront encore du seigneur 4 journées de travail.

**Mesurage des bois du Gros Chêne et de l'Ermitage. Mesure du roi - Mesure de Soisy**

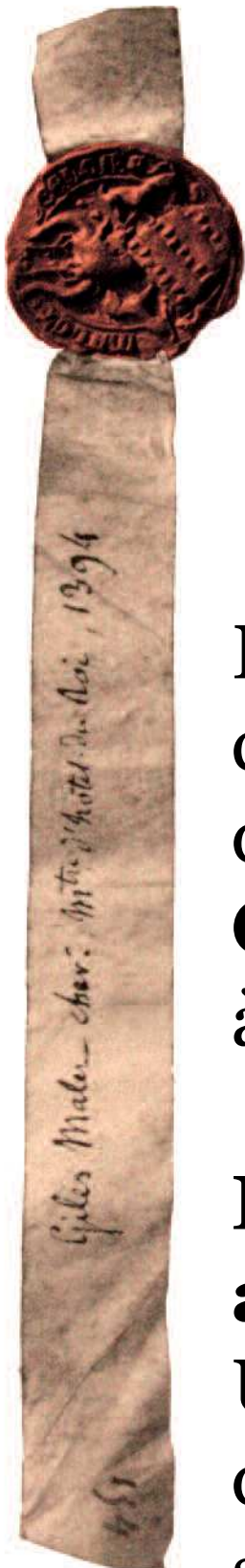
Au mois de mai 1381, les bois de Soisy furent mesurés. Pierre Admirart et Jeannin son fils, Huguet Champion, Jean de Vaux, Jean Bertheau, Simon Havée et Colin Crespin qui savaient où étaient les bornes, furent les indicateurs. Présents furent Michelet de Hemery qui autrefois avait usé les dits bois et Guillaume de Valperreux. L'opération fut entamée le 20 mai 1381, le lundi avant l'ascension. Simon de Vernaillet, mesureur juré du roi, fit le mesurage. Il rapporta par serment, que dans la pièce du Gros Chêne il n'y avait que 83 arpents 75 perches, selon **la mesure des bois qui est en l'église de Soisy**. Avec la mesure du roi, il n'y a que 79 arpents 75 perches.

Le 28 mai 1381 fut rapporté qu'en la pièce du bois de l'Epine il y a 61 arpents à la mesure du roi et 62 perches 1/2 à la mesure de Soisy. Etaient présents Jacques Cornu, Estienne le Ménager, procureur du Roy, Aubry de Mavisel qui avait acheté la coupe des dits bois, ainsi que Ferri Posseau et Henri Perion curé d'Ormoy.

(selon copie faite en 1771 du Cueilleret de 1388 - Arch. Nat. S 339 Dossier 9 Cueillerets censives 1376-1388-1413).





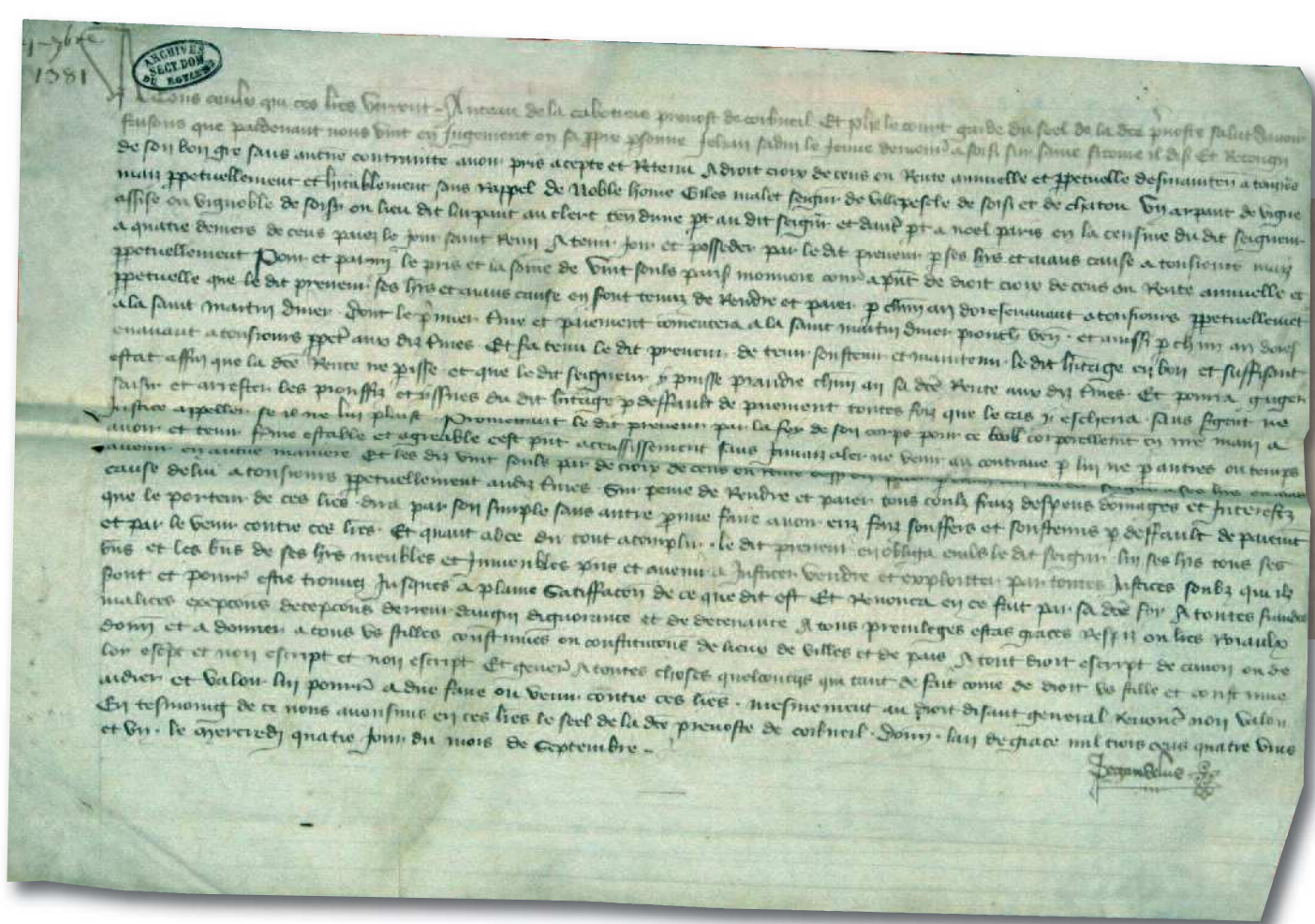


Dans son fief, Gilles Malet exerce les **droits de justice** haute (encourant la peine de mort), moyenne et basse selon la gravité des délits. Il la fait établir en son nom par son prévôt (ou bailli) en sa **Cour de Justice**. Dans certains cas les procès doivent être jugés à Paris.

**L'affaire des Piliers. Un procès jugé à Paris**  
**acte n°44 - 20 octobre 1386.**

Un procès eut lieu entre Nicolas Charretier et Gilles Malet, seigneur de Soisy sur Seine **en sa dite cour de Soisy**. Nicolas Chartier, sergent à cheval du roi, avait fait construire deux piliers de moellons et de plâtre **en la voyerie dudit chevalier à l'encontre de sa maison assise en la haute justice du chevalier**.

Nicolas Chartier est condamné à payer 2 sols de cens à Gilles Malet. L'acte du jugement fut établi par Auboyer Channeron, chevalier, conseiller du roi, garde de la prévôté de Paris, devant les notaires du châtelet de Paris.



**Une interprétation possible ?**

Les *piliers de justice* montraient qu'un seigneur exerçait la justice. (Jean-Paul Doucet *Dictionnaire de droit criminel*).

La "maison" de Nicolas Chartier était elle un fief lui donnant ce droit ?

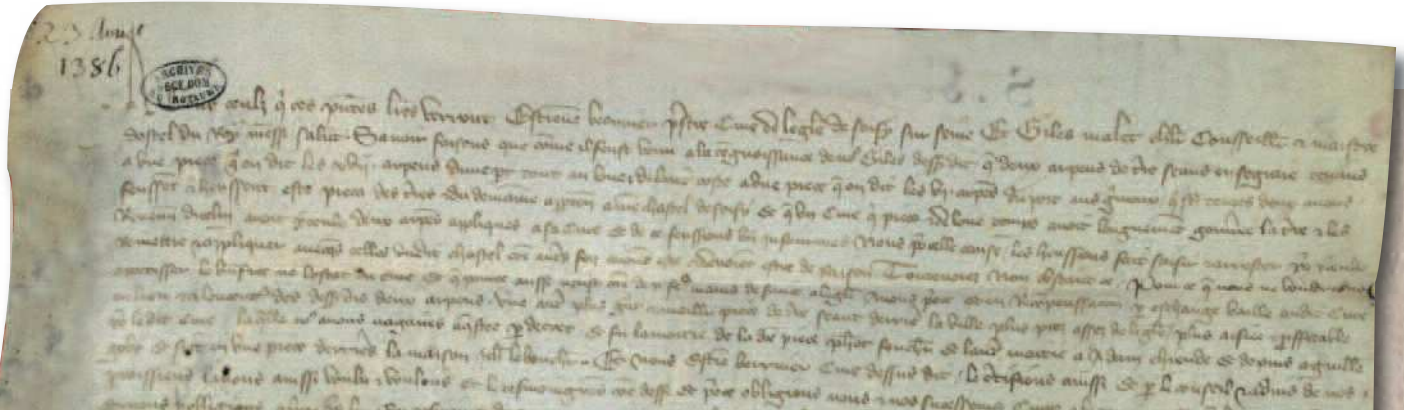
**Un autre procès à Soisy : la succession Tabouveau (la maison Héron ?) Acte n° 35 - 3 novembre 1387**

Procès entre la fille d'Henri Tabouveau et Guillaume Duplessis, disant avoir des droits sur cette succession qu'il a aliéné au profit de l'Hôtel-Dieu de Paris. En outre, Henri Tabouveau devait plusieurs amendes à Gilles Malet pour diverses fautes : cueillette de fleurs et de fruits au jardin de la chapelle en 1379, vente de récoltes appartenant au seigneur le 1379 (60 sols d'amende), enlèvement de vin sans payer le vinage et sortie de vin hors de la seigneurie sans payer le péage (60 sols d'amende), vente d'une maison mouvant du seigneur sans payer les rentes (60 sols d'amende), enlèvement des tuiles d'une maison.

Convoqués quatre fois en 1379, Duplessis fait défaut quatre fois. Il est condamnés à payer les amendes et le défaut de succession.

Le procès a lieu devant Girart Gaubie, bailli de Gilles Malet, seigneur de Villepesque, Soisy sur Seine et vicomte de Corbeil. L'acte est Signé Chapeley greffier de Soisy.

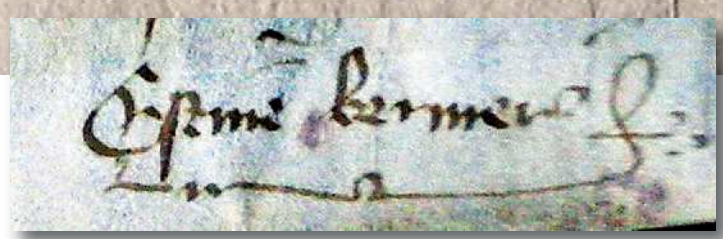
Ces faits concernent la maison Héron acquise par Gilles Malet en 1375 que l'on sait par ailleurs être dans le Jardin Gilles (dénombrement de 1407) et un peu plus tard en ruines.



**Un échange entre Gilles Malet et Etienne Berrurier curé de Soisy**

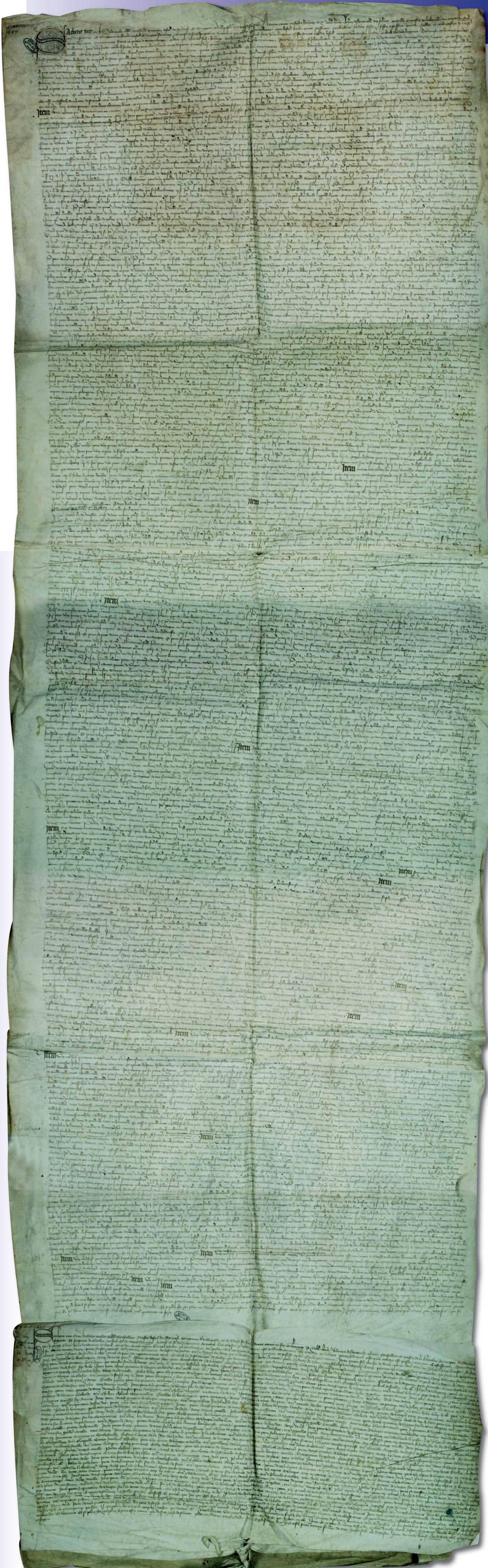
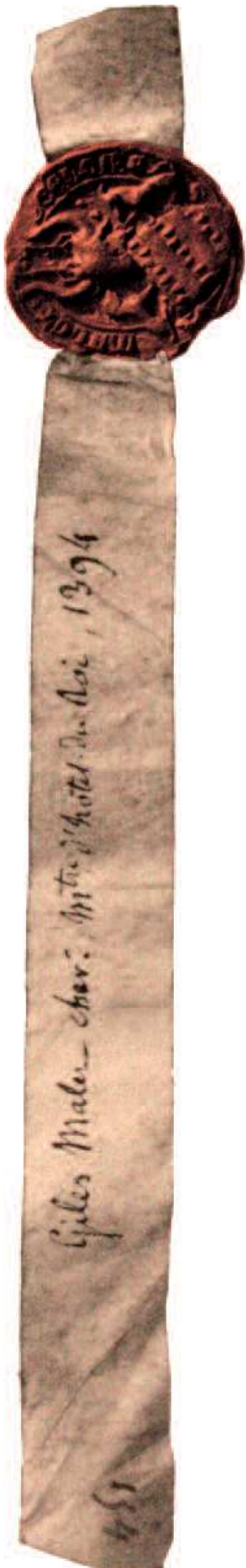
**Acte n° 45 - 23 août 1386.**

Deux arpents de terre, situés au lieudit Segraie vers le port aux Grimoux, qui furent au domaine de Soisy, avaient été « gouvernés » par un ancien curé. Gilles Malet aurait dû les faire saisir pour les réintroduire dans son domaine. Mais pour ne pas diminuer les revenus du curé, et réduire le service de l'église il consent à un échange : contre une meilleure terre, mieux placée, derrière la ville, proche de l'église. Ce qui a été accepté par le curé de l'avis et consentement de ses paroissiens. En fin de l'acte les sceaux du seigneur et du curé sont annoncés. (dans l'état actuel ils ont disparu). L'acte se termine par la signature Etienne Berrurier





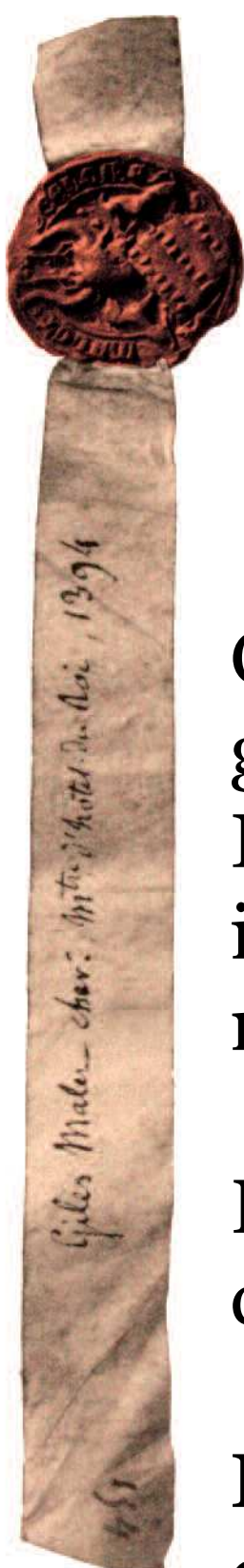
# Le dénombrement de 1407 à Soisy



**Dénombrement de 1407 du Fief de Soisy relevant de Mons sur Orge appartenant à Gilles Malet**  
(original Arch. Nat. S332)







Gilles Malet présente le **Dénombrement** à Jean d'Esnonville seigneur de Mons sur Orge le **10 août 1407**.

Il déclare les impôts perçus au titre de sa seigneurie, ainsi que les impôts équivalents attribués à chacune des parties de son patrimoine propre (le domaine réservé et le domaine utile).

Le texte présente une suite d'articles numérotés lors de la transcription faite en juin 1771. Il y a ainsi 739 articles.

**Le FIEF de SOISY relevant de Jean d'Esnonville seigneur de Mons sur Orge.**

**Le domaine réservé :**

- Hôtel avec cour, pressoir, colombier, jardins, fossé, fosse à poissons, granges, étables, clos de murs.
- Bergerie devant l'Hôtel, avec maison et jardin.
- Le "jardin Gilles"  
Clos de murs de pierres, 183 perches 1/3, (7500m<sup>2</sup> environ).

**le domaine utile :**

- Terres 20 hectares,
- Bois 14 hectares.

**Restés en la main :**

- 1 maison,
- 8 terres,
- 1 vigne,
- 1 mesure.



**Les menus Cens :**

- 248 parcelles
- 9 livres 6 sols 2 deniers
- 20 maisons,
- 3 jardins,
- 1 grange,
- 54 terres 16 ha,
- 2 bois 0,4 ha,
- 97 vignes 28,5 ha,
- 7 mesures,
- 12 friches 3 ha.

**Autres cens :**

- 27 parcelles
- 17 sols 4 deniers,
- Terres 0.2 ha,
- 16 vignes 11 ha.

**Rentes :**

- 58 parcelles
- 23 livres 6 sols
- 9 maisons,
- 2 bois,
- 41 vignes 11 ha,
- 7 friches .

**Tailles :**

- 53 parcelles
- 17 livres 14 sols
- 15 maisons,
- 20 terres,
- 2 saussaies,
- 47 vignes,
- 5 mesures,
- 4 friches.

- 20 Droitures
- 64 Banalités de Pressoir
- 12 Vinages

**Les fiefs mouvants de Soisy en 1407**

Les enfants de Martin le Cauchois	Hôtel, cour et vigne, clos de murs à Soisy, le long du grand chemin de Paris et la rue de Doreau.
La veuve de Reignault de la Motte	maison et fossés à Noysement (vers Nandy et Savigny).
Mathieu de Varesne	à Fontenay le Comte et Guillerville (vers Linas), avec ses sous fiefs : Mathelin Escheviller, à Villiers (et à Villejust, à Paris, rue de la Boucherie, à Bagneux, à Plessis-Paté, à Vitry...).
Pierre de Lartigny	à Noysement.
Marguerite Godard	à Lièvreuille (entre Soisy et Etiolles).
Jacques Ferry	à Noysement.
Jean Dupuy le jeune	à Etiolles.



**Le FIEF de La GRANGE relevant de Jean d'Esnonville seigneur de Mons sur Orge.**

**Le Fief de la Grange**

Il dépend aussi de Mons sur Orge : Hôtel "au dessus de Soisy", 14 141 perches 1/2 (56 hectares environ) de terres labourables, 1000 perches (4 hectares environ) de friches, 7375 perches (33 hectares environ) de bois.

Les surfaces sont données en *arpents* de 100 *perches*, avec la *perche* évaluée à 40 m<sup>2</sup> ; Pour l'argent, la *livre* vaut 20 *sols* et le *sol* 12 *deniers* , la *maille* valant 1/2 *denier*



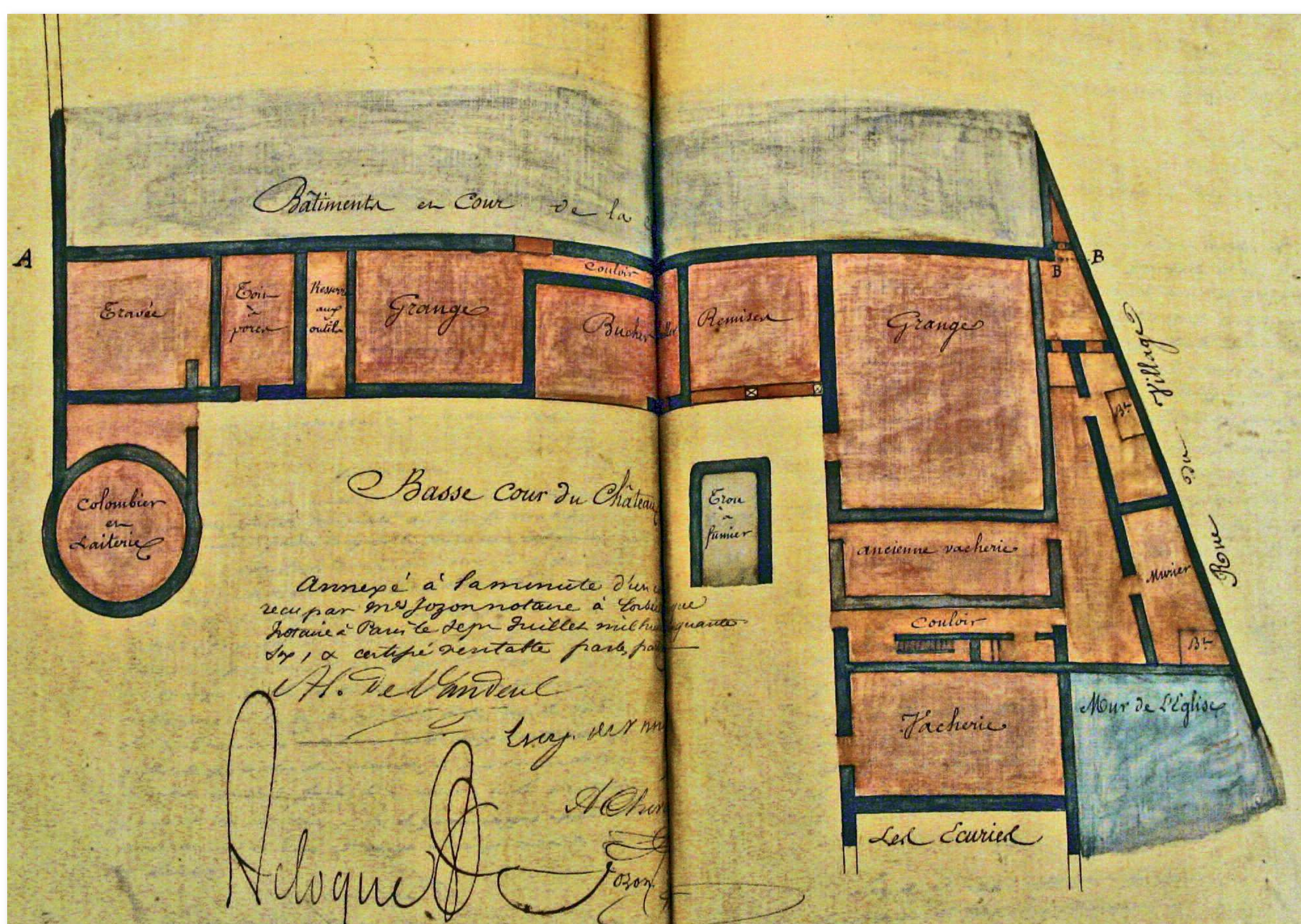


## L'Hôtel de Soisy

Habitation, ferme, lieu de perception de l'impôt ? Hôtel ou Château ?

Le dénombrement de 1407 indique des bâtiments agricoles : granges, étables, bergerie, pressoirs, colombiers, fosses à poissons. Très souvent l'impôt, le cens doit être perçu à l'hôtel du seigneur. Aucun château n'est cité sinon pour un chemin qui va du château à la Seine. Désignait-on la partie habitable de l'hôtel sous le vocable château ?

Cet acte de 1407 ne permet pas de localiser cet hôtel-château. Seule la continuité des propriétés et la description de celles-ci dans les actes ultérieurs le permet, tant par les actes recherchés en 1771 (Arch. Nat. S339) lors de la vente du domaine par Jacques Judde que par la suite des propriétaires jusqu'à la démolition de la ferme du château en 1878.



Sur ce plan de 1856 ( Arch Dep de l'Essonne ) on voit les bâtiments de la ferme autour de la "basse-cour du château", avec un pigeonnier. L'église est aussi placée : cet ensemble se situerait approximativement à l'emplacement du jardin à côté de l'église, jusqu'aux maisons de la rue Galignani, rue qui fut ouverte plus tard après la démolition de 1878.

## L'hôtel de la Grange "la granche de Soisy"

*"Au dessus de Soisy avec cour grange étable bergerie , tout couvert de chaume excepté une chambre sur la porte dudit hôtel qui est couverte de tuiles."*

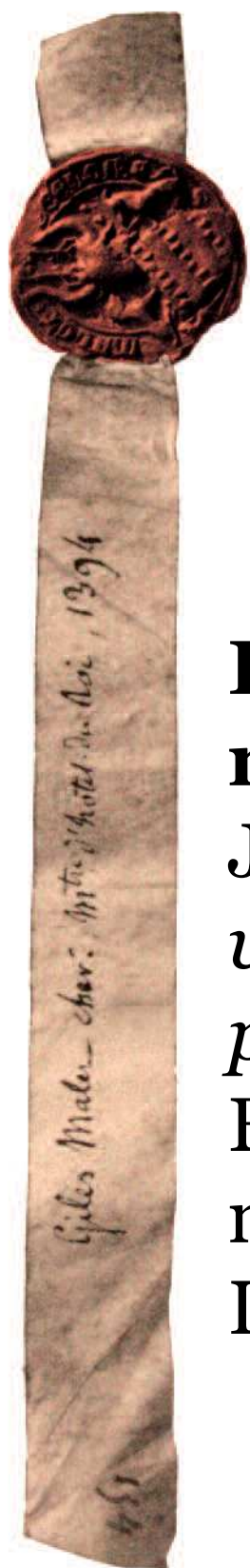
(Art 640 du dénombrement de 1407).

## Hôtel du fief du jardin

*"Un hôtel, cour, jardin , colombier, 3 arpents de vigne en un quartier de terre assis près de la croix de Neuville tenant d'une part à la rue du jardin d'autre part à Guillaume Canart et au Prieur de Notre Dame en Sénart de bas au grand chemin de Soisy à Corbeil"*

(Aveu et dénombrement du fief du jardin par Nicole de Chambly au seigneur de Périgny 1411-Arch départementales de l'Essonne AD91 - A 697).





## Le “Village” n’est pratiquement pas cité dans les documents

Jean Charles passe a une maison cour et jardin en 1394 *au bout du village vers Corbeil vis-à-vis la maison de Louis Chartier tenant par le bas sur le grand chemin de Soisy.* (Arch. Nat. S332 n°5)

En 1407 le village est cité une seule fois à propos des droits de vignage payés par : *les hôtes du dit village de Soisy*, (art 645) .

Le “Chemin qui va de la ville à la Seine” est souvent cité.

## 46 maisons du fief de Gilles Malet identifiées en 1407. hors de “la ville” :

Certaines sont :

avec jardin	16
avec cour et jardin	6
avec cour	4

Il y a :

- 9 maisons avec des vignes
- 11 maisons avec des terres

## 19 masures identifiées en 1407 :

Elles sont généralement au milieu des vignes, destinées à l’exploitation de celles-ci où au logement de certaines personnes qui y travaillent.



Maisons en Pierre ? en Bois et torchis ? Mais toitures probablement en chaume  
Violet Le Duc - *Dictionnaire raisonné de l’architecture*

## L’Eglise et la fontaine

Certaines maisons ou masures sont localisées “au chevet de l’Eglise”, “proche la fontaine de la ville” (en 1407 - art. 58 et 59 ).

La cour d’une maison derrière l’église est traversée “par les tuyaux des fontaines du seigneur” (Gilles Malet, en 1407 - art. 462).

## Autres Fontaines entourées de vignes

- La Fontaine au Cabouer**
- La Fontaine aux dames ,**
- La Roue** (peut être un puits à roue ?)

## Les Granges

(outre celles des Hôtels)

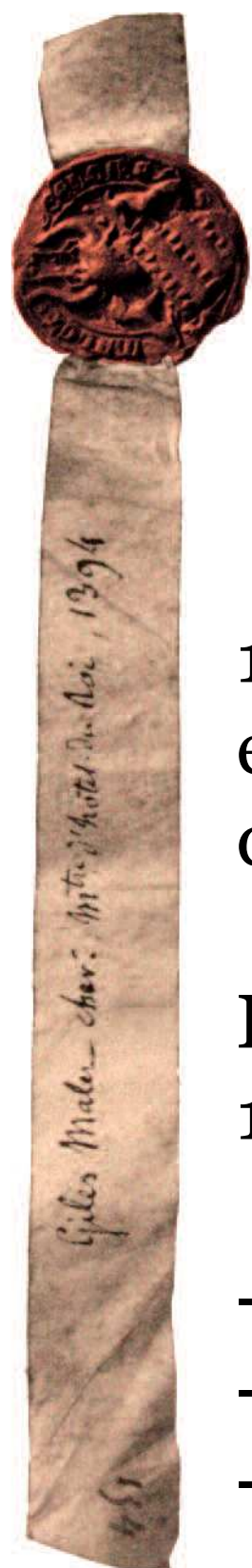
- La Grange au Nain à Lievre-ville ,**
- la Grange de Préaux,**
- la Grange qui fut à Jean Bataille,**
- la Grange Vivien,**
- la Grange à la Cochetière** au Donjon,

## Les Croix

**La croix de Lièreville** sous la mesure de l’Hôtel du jardin, rue du Jardin

**La croix des Queulx**, un chemin y mène depuis le Gros-Chêne.

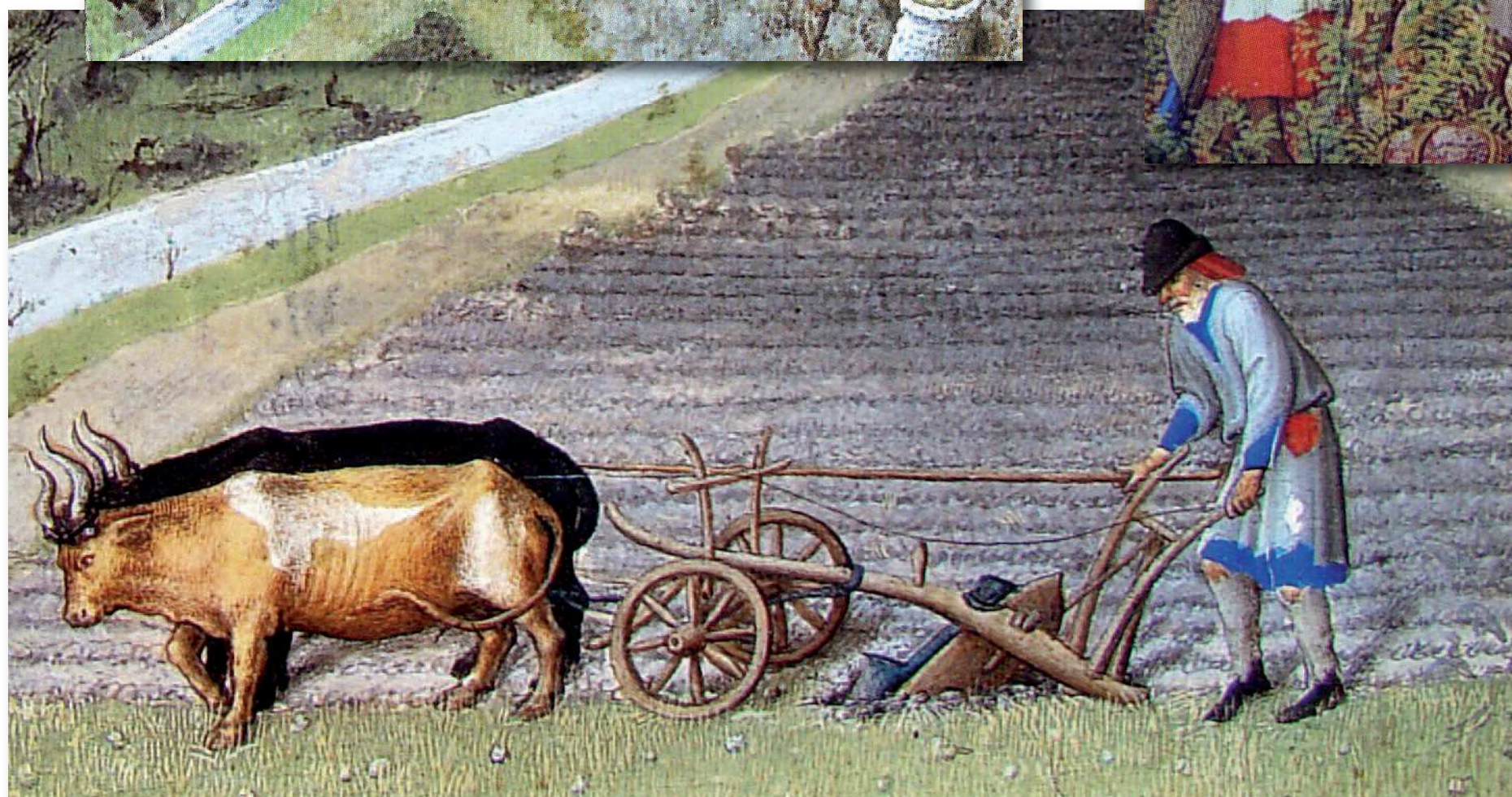
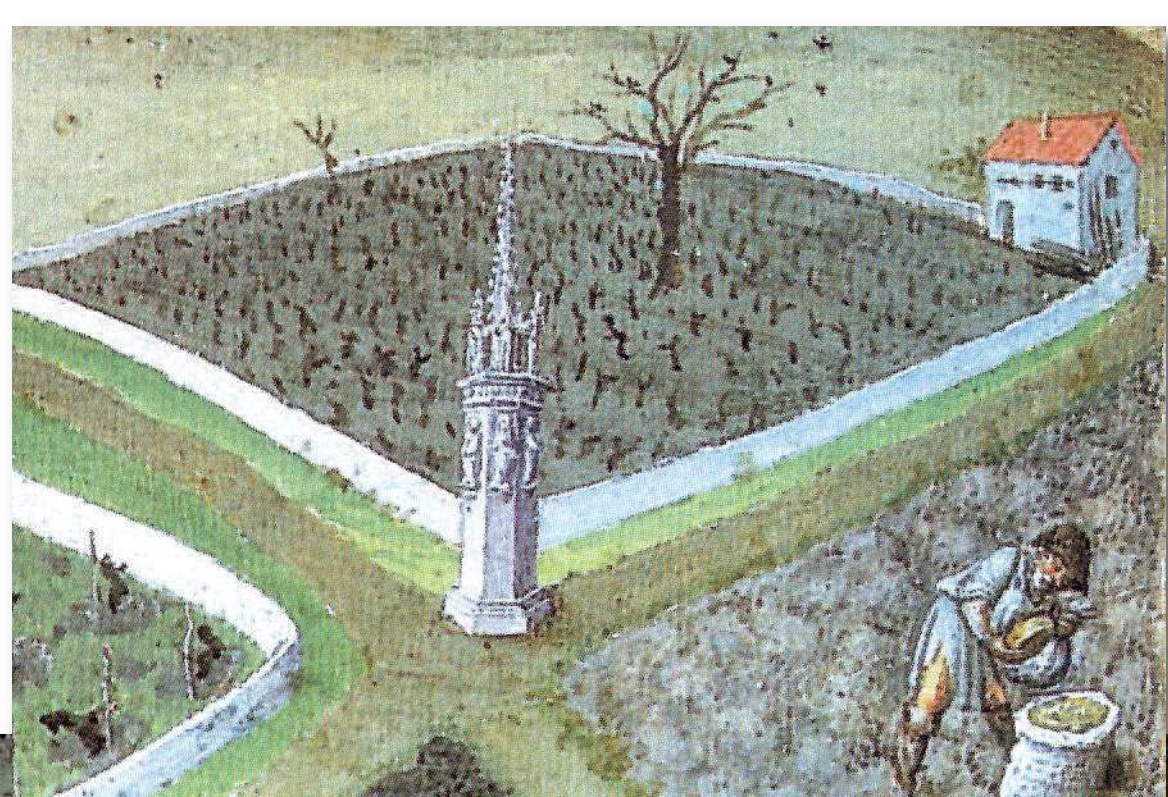




**136 personnes** payent des cens, tailles, etc dans les fiefs de Soisy et de La Grange en 1407. Certaines payent des charges dans le fief du Jardin, en 1411.

**Les cultures dans les fiefs de Soisy et de la Grange en 1407:**

- Terres **130** hectares dont 56 ha dans le fief de la Grange,
- Vignes **84** hectares en 393 parcelles (dans le fief de Soisy),
- Bois **48** hectares dont 33 ha dans le fief de la Grange,
- Jardins **4** hectares en 2 parcelles vers la Seine,
- Prés **1** hectare vers la Seine en 2 parcelles,
- Saussaies **1** hectare en 10 parcelles (lieu planté de saules),
- Coudraies **0.2** hectares en 1 parcelle (lieu planté de coudriers).



Extraits "Riches heures du duc de Berry" - Musée de Chantilly

**Banalité de pressoir**

C'est un droit payé pour bénéficier du pressoir du seigneur.

**Le droit de vinage sur le nombre de tonneaux (queues) de vin récoltés sur le territoire de Soisy**

*Pour chacune queue de vin qui croîtra en vigne, il est d'un setier de vin de mère goutte au temps des saisons des vendanges.*

**Le droit de vinage sur la vente du vin par les personnes (hôtes) étrangères à Soisy**

*Il est de 2 deniers par chaque queue de vin vendue par les hostes du village de Soisy payables le jour que le vin est chargé dans le soleil couchant à peine de 60 sols parisis d'amende (402 litres à Paris).*

Queue de vin, en tonnellerie c'est un fût, de capacité variable selon les régions. Setier, vaut 12 boisseaux (7,5 litres à Paris).

**Les Ports en 1407.**

**Le port de Soisy,**

**Le port de la pierre Percée.** la maison du port y est souvent citée,

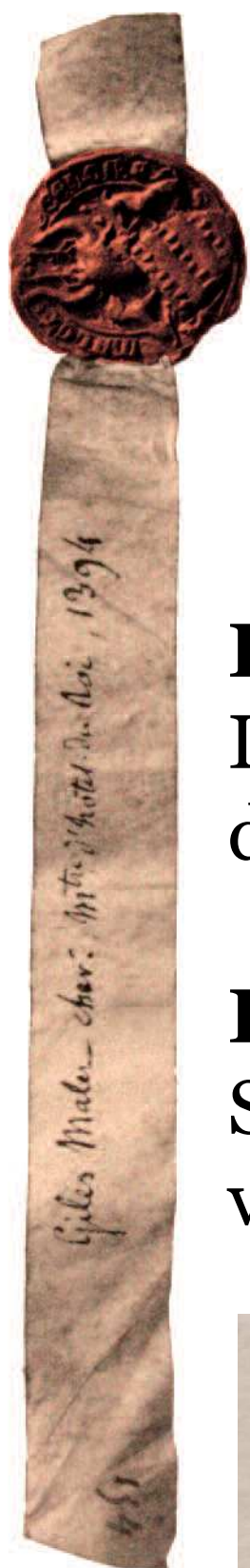
**Le port aux Grimoux** ou port de la nacelle,

**Le port de la Ferrière,**

**Le port de Lièvreuille,** voisin d'une île sur la rivière.







## Les noms de chemins

Ils ont parfois un nom propre. D'autres fois, leur nom indique une direction.

## Le nom des lieux

Soit un terroir particulier, soit une référence à un habitat, une vigne, un chemin.

### Les chemins :

- carrefour des Chenevières
- chemin de la Croix des Queulx
- chemin de la Grange de Soisy
- chemin de la ville
- chemin de Paris
- chemin de Segraye
- chemin de Soisy au Port de la Ferrière
- chemin du Gros Chêne
- chemin du port de Lièvre-ville
- chemin par où l'on va aux Chenevières
- chemin qui va du château à la Seine
- grand chemin
- grand chemin de Corbeil
- place du pressoir
- rue des Donjons
- rue aux Vaches
- rue Coulevreuse
- rue de Doreau
- rue de la Rivière
- rue du Jardin
- ruelle de feu Raimond Rougeau
- ruelle des Cimetières
- ruelle Hardouin

### Lieux principaux :

- Belles Haires
- Berneuil
- Beroust
- Champ au Bougre
- Chante-Aloe
- Cherchefeuille
- Coquillart
- Donjon
- Doreau
- Escharpeau
- Gros Chêne
- Guiberson
- Hocquereaux
- La Ferrière
- Le Jardin
- Les Noyers
- Lièvre-ville
- Marais
- Mollières
- Néflier
- Perreux
- Pierre Courbe
- Pierre Percée
- Place du Pressoir
- Pommeret
- Préaux
- Richier
- Rochoy
- Segraye
- Tendreaux

### Parfois les noms de ces lieux se réfèrent à des maisons :

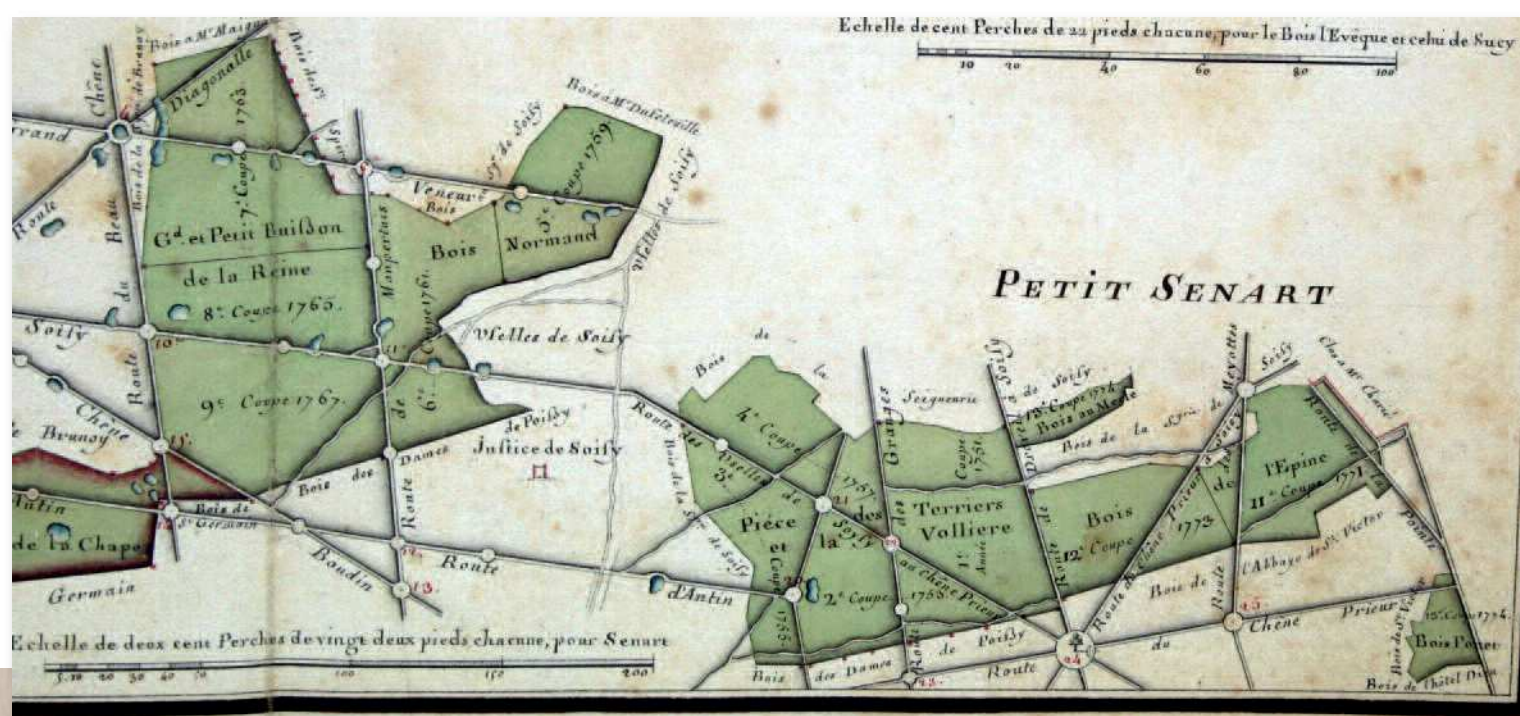
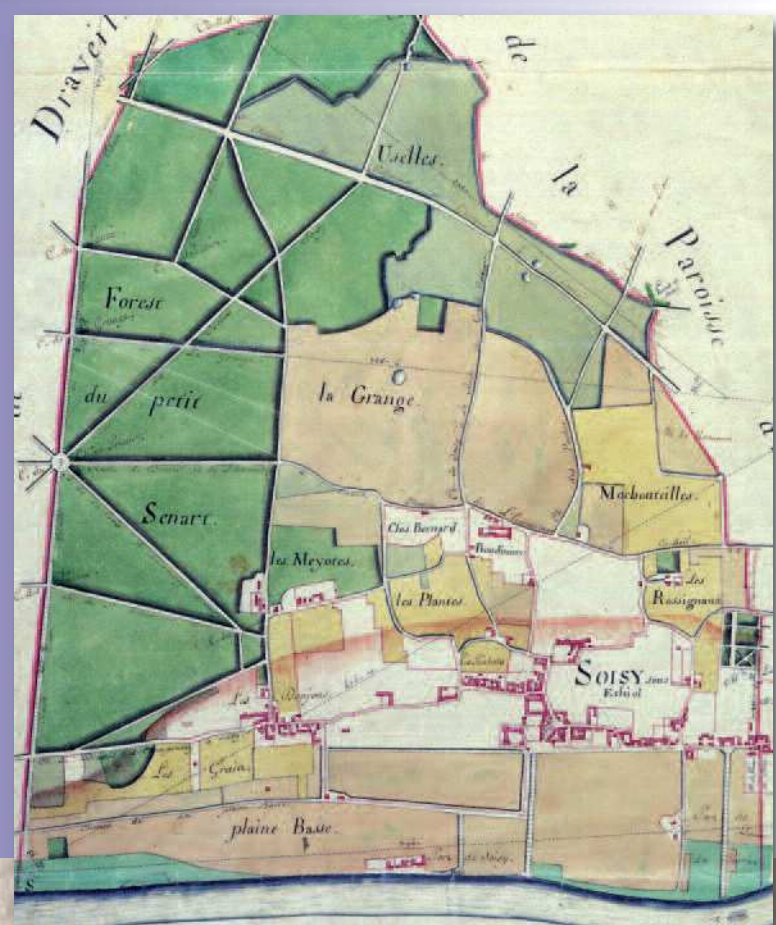
- Maison de Colin Charrier
  - Maison de feu Quarré
  - Maison de Jean Chaulart
  - Maison d'Eliart
  - Maison qui fut à Jean Lemort
  - Maison rouge, etc...
- ou bien à des vignes**
- Clos Briquot
  - Clos Les Hydeuses
  - Vigne au coq
  - Vignes Charles
  - Vignes de Combs
  - Vignes de Mons
  - Plantes d'Auxerre
  - Plantes au Cabouer
  - Plantes du Charnier
  - Plante Cornu
- ou encore en qualifiant le lieu**
- La Folie
  - La Haute
  - La Noue
  - La Richarde
  - La Vacherie
  - Le Murgier
  - Orme aux vaches, etc...
- Ou en faisant référence à un chemin**
- rue de Doreau
  - rue de la rivière
  - rue de Préaulx
  - rue du Donjon, etc...
- Et même à un ruisseau**
- Ru de L'Aisere

## Quelques interprétations possibles

- La Cochetière : - **Cochet** : jeune coq,  
- ou bien **Coche** : chariot ou bateau, le cochetier en étant le fabricant,  
- ou encore **Coche** : entaille servant de repère (pour un comptage).
- Coquillart : - **Coquillier** : roche qui contient des coquilles.
- Escarpeau : - **Escarpe** : fortification.
- Les Hydeuses : - **Hyde** : Unité agricole (20 à 50 ha ), base des impositions en Angleterre.
- La Loge : - **Loge** : local où les maçons bâtisseurs se réunissaient en dehors du chantier.
- Le Murgier : - **Murgier** : levée de pierre résultant de l'épierrage d'un champ et servant de limite.
- La Noue : - **Noue** : terrain marécageux, laissée généralement en prairie.
- Segraye : - **Segrais** : bois isolés de la forêt qu'on exploite à part.

## Vers une localisation des lieux et des chemins.

Utilisation possible de deux anciens plans localisant des lieux.



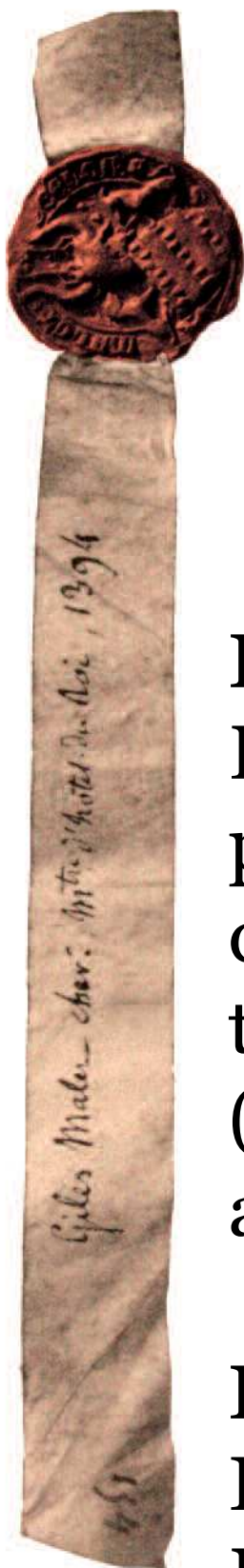
Détail du Plan d'Intendance, vers 1780 - (Arch. Dep. 91) Partie Soisy au bord de la Seine

Détail du Plan de la Forêt de Sénart, vers 1774 - (Arch. Nat. S384)

Les Bois du Petit Sénart : Bois de l'Epine, Bois de l'abbaye de St. Victor, Bois des Dames de Poissy, Bois de l'Hôtel Dieu, au dessus du chemin de Soisy à Champrosay (à droite du plan).





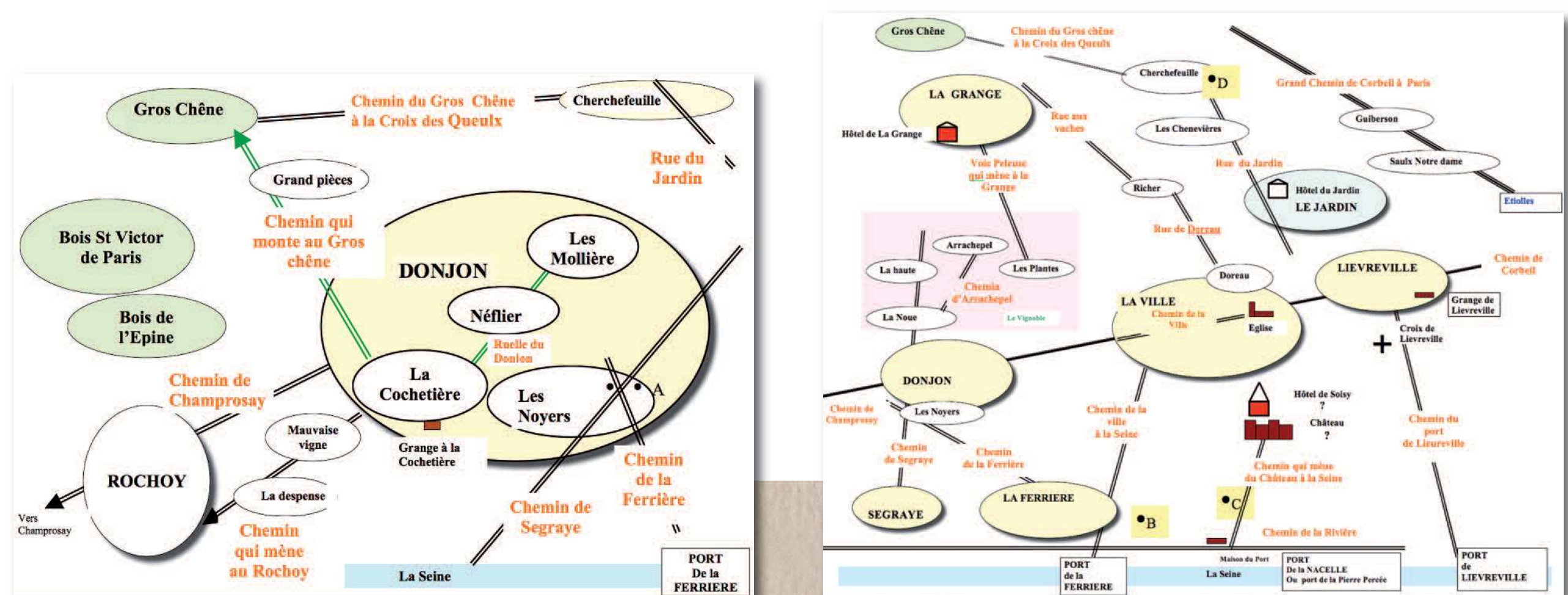


## Les lieux situés sur les chemins

Dans les articles des dénombremens de 1407 et 1419 la plupart des parcelles sont positionnées en un lieu. Souvent les chemins qui bordent cette parcelle sont donnés, parfois avec indication de positionnement (en haut, en bas, de côté), jamais avec orientation (Nord, Sud ...etc ). De même parfois il est indiqué que la parcelle est au bord d'un lieu voisin.

## En conséquence

Il est possible de déterminer les chemins qui desservent un lieu. Les positions relatives des lieux sont rarement identifiables.



### Les Donjons

Ce lieu, connu sur les plans anciens et actuels, sur la route allant à Draveil, est parfaitement positionné par rapport au bois de l'Epine et au bois de St Victor. Il est voisin de nombreux lieux-dits.

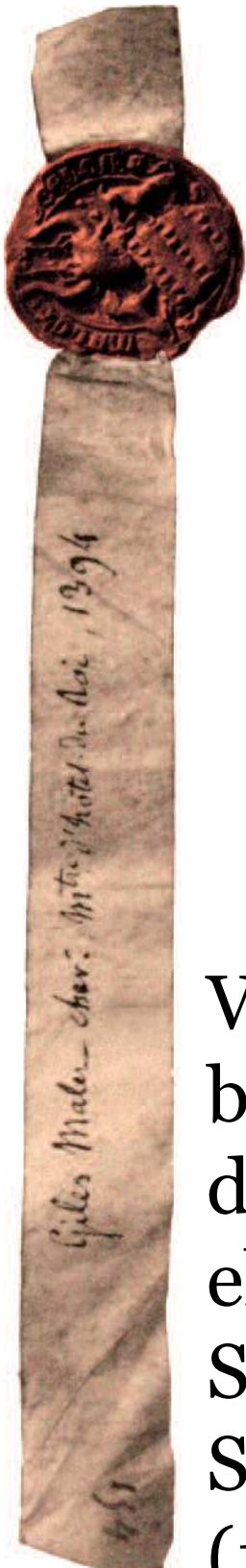
Deux parcelles (situées en A) permettent de déterminer que le chemin de La Ferrière traverse le chemin de Segraye ; car pour l'une le chemin de Segraye est au dessus du chemin de la Ferrière et pour l'autre c'est l'inverse.

La parcelle B sur le chemin de la rivière, entre la maison du port et le chemin de la ville à la Seine, et la parcelle C sur le chemin qui mène du château à la Seine, entre la maison du Port et le chemin de la ville permettent de positionner ces chemins.

La Parcelle D, est au coin de la rue du jardin, du bout d'amont d'icelle. Donc cette rue tourne et elle monte (rue de la Croix de Gerville ?).







## Evolution des fiefs après Gilles Malet

Veuve, **Nicole de Chambly** a effectué quelques aveux et dénombrement, notamment en août 1411 à **Jean de la Marche**, seigneur de Périgny pour le "fief du Jardin" (Arch. Nat. P 128 n° 249 et AD91 A697). Mais elle décède peu après le 29 août.

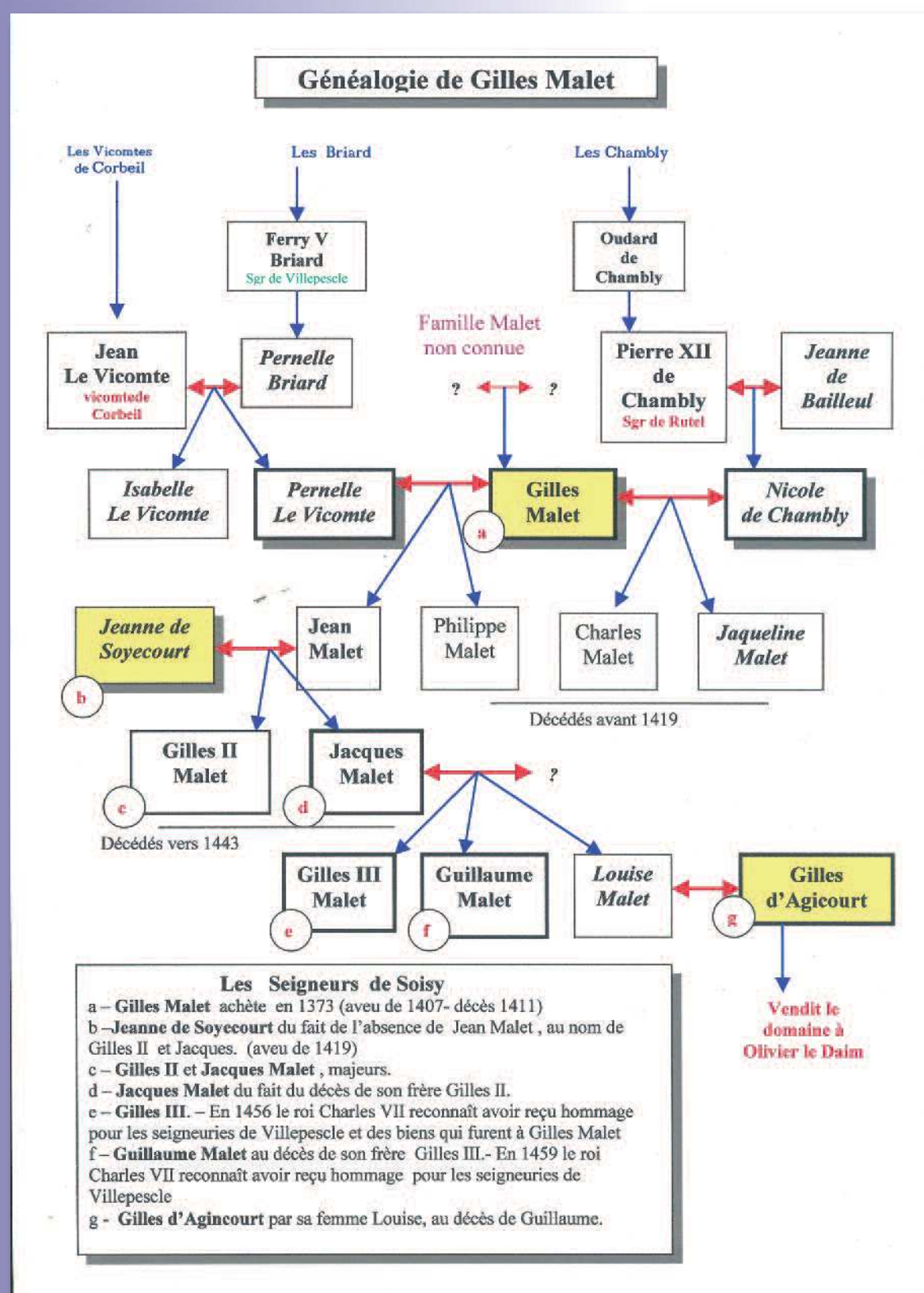
Son fils **Jean Malet** fit hommage pour Villepesque (Arch. Nat. P 16 n°20). Seul héritier encore vivant, il participe à la bataille d'Azincourt (1415) mais n'en revient pas, tué ou prisonnier.

Le 15 février 1417 (1418 n. st.) le roi Charles VI reconnaît que **Jeanne de Soyecourt** *incertaine de la vie ou mort de son mari* Jean Malet, valet de chambre du roi, lui a fait hommage pour Villepesque, Fontenay le Vicomte et la Vicomté de Corbeil (Arch. Nat. PP1 n°92).

En 1419, Jeanne de Soyecourt, tutrice de ses enfants mineurs Gilles (II) et Jacques fait **aveu et dénombrement du fief de Soisy** aux chanoines de l'Eglise de Paris (qui entre temps avaient acquis la seigneurie de Mons sur Orge). (Arch. Nat S330 n°4). La succession passe ensuite à ses enfants, puis à ses petits-enfants.

Après le décès de sa femme Louise, Gilles d'Agicourt Seigneur de Soisy vend le domaine de Soisy à Olivier le Daim (1480).

Le domaine de Soisy quitte ainsi la descendance de Gilles Malet après une occupation de presque cent ans.



Nicole de Chambly, veuve de Gilles Malet

